

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



VII
AIX-EN-PROVENCE

1992

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

LE MOT DU PRÉSIDENT

En ces temps difficiles, le nombre de nos adhérents n'augmente pas au même rythme que nos frais généraux. Ce phénomène est général, puisque je lisais récemment dans le *Bulletin de la Société Française de Numismatique* une remarque similaire. C'est pourquoi je profite de l'occasion qui m'est donnée de vous adresser un appel au travers de cette édition 92 de nos *Annales*.

Chers amis et fidèles lecteurs des publications du Groupe Numismatique de Provence, la pérennité de notre œuvre est en grande partie entre vos mains: parmi vos relations, vos amis, vos parents, il existe sûrement des personnes intéressées, sinon par la numismatique (pour l'instant), du moins par l'Histoire. Amenez-les à adhérer, soit directement, au travers de nos associations locales, soit comme membres correspondants pour ceux que l'éloignement géographique ou un emploi du temps trop chargé empêche de fréquenter nos associations. Si chacun d'entre vous nous apportait une adhésion dans l'année, nos soucis financiers s'estomperaient pour longtemps.

En espérant que mon appel sera entendu, recevez, cher lecteur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Michel GOURILLON

LE MOT DU RESPONSABLE

D'abord *deux* mots d'excuse pour le retard de la publication: au 31 décembre 1992, je n'avais pas encore reçu d'article! Grâce au dévouement de quelques-uns (trop peu nombreux), j'ai pu réunir en mars et en avril la matière de ce volume, composé par mes soins pendant les 'vacances' de printemps.

Finalement, cette matière est riche, et j'ai été obligé de réduire les illustrations. Que les auteurs me pardonnent cette censure imposée par des nécessités typographiques! Paul Delorme continue son exploration méthodique du monde byzantin; l'an dernier, nous étions à l'aube du VII^e siècle; cette année, il nous plonge dans les intrigues de la fin de ce siècle et du début du suivant (685-717). Grâce au docteur H. Arroyo, dont je salue la première participation aux *Annales*, nous sommes initiés à un aspect particulier du monnayage islamique médiéval: les monnaies figuratives. Les amateurs de monnaies antiques ne seront pas complètement dépayés, dans la mesure où ce monnayage islamique des XII^e et XIII^e siècles imite des modèles grecs, romains ou byzantins. Les moyens techniques dont je dispose ne m'ont pas permis de reproduire certains signes diacritiques dans la translittération de l'arabe (points sous certaines lettres, tirets sur d'autres). Que les islamisants me le pardonnent! Avec la contribution du docteur Charles Cornibert (encore une première pour nos *Annales*), nous passons à la période moderne (fin XVI^e - début XVII^e). Nous n'avions pas encore eu l'occasion de parler des monnayages liés au Saint Empire Romain Germanique; les thalers de la Haute- Alsace frappés à Ensisheim nous permettent d'ouvrir un nouveau chapitre de la numismatique. Enfin, mon frère Christian apporte à ce volume une étude régionale, puisqu'il nous fait l'honneur de publier, avec un commentaire, un document inédit sur la circulation des espèces monégasques en Provence dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Au détour d'une page, vous remarquerez une rubrique d'un genre nouveau: le conservateur du musée de Gap a eu la courtoisie de m'adresser en service de presse pour compte-rendu un exemplaire de la plaquette numismatique qu'il a fait publier. J'ai pensé que nos *Annales* offraient le lieu approprié pour un tel compte-rendu. Si cette initiative était suivie par d'autres, nous pourrions ouvrir une rubrique spécifique qui informerait les numismates provençaux sur les publications numismatiques récentes.

Au total, ce numéro me semble riche et équilibré. Mais si vous souhaitez recevoir avant la fin de l'année le volume 1993, il est temps d'adresser vos contributions!

Aix, le 27 avril 1993

Jean-Louis CHARLET

JUSTINIEN II ET LES USURPATEURS (685-717)

Ce tiers de siècle de l'histoire byzantine recoupe les règnes de six empereurs et sept successions violentes, mais représente une réelle unité politique, économique et numismatique. Il convient donc d'envisager cette période dans son ensemble, à la suite de P.D. Whitting et de C. Morrisson.

Les principaux événements politiques

Le premier règne de Justinien II En septembre 685, Constantin IV, arrière-petit fils d'Héraclius (voir pl. 1) mourut après avoir régné dix sept ans. Il n'avait que 33 ans. Pour affirmer son autocratie autant que pour assurer la succession de son fils aîné, Justinien, il avait destitué ses deux jeunes frères Héraclius et Tibère. Il leur fit ensuite couper le nez, coutume orientale expérimentée à Byzance sur Héraclonas (641) et qui restera à la mode pendant un demi-siècle: « l'ablation du nez est certainement une opération douloureuse pour celui qui l'endure, mais les Byzantins préféraient user de cette méthode pour éviter d'appliquer la peine capitale. Ceux qui subissaient cette punition étaient ensuite laissés libres, mais ne pouvaient plus intriguer pour s'emparer du pouvoir » (A.N. Stratos).

Comme son père, Justinien II est âgé de 16 ans lorsqu'il devient empereur. Comme tous les représentants de la dynastie d'Héraclius, il est très doué, passionné, impulsif, têtu et autoritaire. Dépourvu de maturité et d'équilibre, et de surcroît portant un nom qui est une dangereuse tentation, il se laissera égarer dans une cruauté sadique par un despotisme sans frein et une susceptibilité paranoïaque.

Au cours du règne précédent, les Arabes étaient arrivés sous les murs de Constantinople, qui avait subi un siège de cinq ans, terminé en 678 par leur déroute totale, due surtout à la première utilisation massive du feu grégeois, inventé par Kallinikos, un grec de Syrie émigré à Byzance. Ce 'feu marin' était une substance explosive, probablement à base de salpêtre et de naphte, qui se propageait à la surface des eaux et se communiquait ainsi d'un navire à l'autre. Il était projeté à grande distance contre les ennemis à l'aide de longs tuyaux flexibles (*siphones*) placés à la proue des navires, ou bien dans des grenades de terre cuite. Le secret de cette arme redoutable a pu être conservé pendant plus d'un siècle et demi. Dans cette lutte de l'Europe contre l'expansion musulmane, la victoire de Constantin IV est la première en date. Elle est aussi infiniment plus importante que celle de Charles Martel à Poitiers (732).

L'héritage sur les frontières orientales est donc très favorable à Justinien II. D'autant plus que le calife Abd El Malik, lui aussi arrivé au pouvoir en 685, a besoin de temps pour régler ses difficultés intérieures. Un nouveau traité est donc signé entre les deux superpuissances, qui augmente le tribut déjà versé par les Arabes depuis Constantin IV, et partage les revenus de Chypre et de l'Arménie: « désormais, Chypre demeurera pendant de nom-

breux siècles une sorte de condominium des deux puissances, sans appartenir ni à l'une ni à l'autre » (Ostrogorsky).

Justinien II a donc les mains libres pour entreprendre dans les Balkans une grande campagne victorieuse contre les Slaves (688-689). Il déporte 30000 hommes des tribus soumises, les installe comme soldats-paysans (stratiotes) en Bithynie ravagée par les Arabes. Par ailleurs, les Mardaïtes, peuple pillard et chrétien du Liban, sont transplantés dans le Péloponnèse. Cette politique brutale de transferts de populations est ici liée à l'extension et l'organisation des thèmes créés par Héraclius (pl. II), mais c'est un moyen souvent employé à Byzance pour assurer sa sécurité. Lorsque Justinien II applique la méthode aux Chypriotes, les installant à Cyzique, qui a beaucoup souffert pendant le siège de Constantinople et manque de marins expérimentés, il entre en conflit avec les intérêts d'Abd El Malik. L'empereur rejette avec mépris les représentations du calife: c'est la guerre (691-692). Mais les nouvelles troupes slaves passent à l'ennemi, ce qui vaut aux Byzantins une cuisante défaite en Arménie et l'abandon de la province.

Comme on le verra sur les monnaies, Justinien II est aussi très religieux. Il convoque en 691 le septième concile œcuménique, qui a pour objet de compléter les deux précédents, d'où son nom de 'Quinisexte'; on le nomme aussi 'In Trullo', de la salle en coupole (*troullous*) du palais impérial où il se réunit. Les 102 canons règlent divers aspects de la liturgie, proscrirent certaines coutumes populaires remontant à l'Antiquité païenne, comme les Brumales, fêtes à l'occasion des vendanges, où hommes et femmes déguisés et masqués chantent en l'honneur du dieu du vin. Il interdit aussi aux étudiants de Constantinople d'organiser des représentations théâtrales. Mais les canons les plus importants sont ceux qui approfondissent un peu plus l'antagonisme séculaire (malgré quelques répit) avec l'Église de Rome: par exemple, ceux qui autorisent le mariage des prêtres.

Une autre mesure importante de Justinien II est la réforme fiscale qui abolit la confusion de l'impôt de capitation et de l'impôt foncier, en vigueur depuis Dioclétien. La perception de l'impôt personnel (capitation... en anglais *poll tax*) n'étant plus liée à la fixation du contribuable sur la terre, le nouveau système fiscal favorise la paysannerie libre, ce que ne peut accepter l'aristocratie.

Le caractère violent de l'empereur le pousse à employer la force contre la classe dirigeante pour faire aboutir sa politique. Mais son impitoyable fiscalité lui aliène également les couches populaires, si bien que fin 695 la révolte éclate. Justinien II a le nez coupé et il est exilé à Cherson (Crimée).

C'est à ce moment qu'il faut dater la fin de la période positive de la dynastie d'Héraclius. Elle a vu l'abandon aux Arabes de vastes et riches provinces; mais, dans les nouvelles frontières de l'empire byzantin 'recentré', elle a su fortifier son rôle de superpuissance par de grandes réformes qui créent des structures rigides. Le corollaire de la militarisation et de la théocratisation est naturellement la pauvreté en activité culturelle, littéraire ou artistique. Mais la fin tragique de la dynastie n'est pas encore consommée. Elle doit intervenir au cours d'une période de désordres intérieurs de plus de vingt ans.

L'interrègne (695-705): Le coup d'État profite au stratège (gouverneur militaire) du thème d'Hellade et candidat du parti des Bleus, un certain Léonce. Son règne est surtout marqué par la chute définitive de l'exarchat de Carthage, sous les coups des Arabes (697). Après ce désastre, la flotte se révolte, appuyée cette fois par le parti des Verts. Léonce a le nez coupé, puis il est enfermé dans un monastère.

Tibère (698-705) Le nouvel empereur est le drongaire (amiral) du thème des Cibyrrhéotes, Apsimar, qui monte sur le trône sous le nom de Tibère III (... ou Tibère II selon certains auteurs, comme Ostrogorsky). Il ne fait rien pour freiner l'avance des Arabes le long de la côte nord-africaine, qui vont bientôt se trouver à pied d'œuvre pour conquérir l'Espagne. Il s'inquiète plutôt des activités de Justinien II, qui n'est pas du tout embarrassé par sa mutilation 'infamante' et rumine une vengeance exemplaire.

La chute de Léonce l'a fortifié, tout en inquiétant les autorités locales de Cherson, qui veulent le livrer à Tibère III. Mais Justinien II, averti à temps, se réfugie chez le khagan des Khazars qui lui donne même la main de sa sœur, qui se fait chrétienne et prend le nom significatif de Théodora (c'est celui de l'épouse de Justinien I). Mais le khagan, soumis aux pressions de Constan- tinople, est aussi sur le point de livrer Justinien II, qui est une fois de plus averti à temps et s'enfuit. Après maintes péripéties, il obtient l'appui de Tervel, khan des Bulgares.

Justinien II: À l'automne 705, Justinien II et Tervel apparaissent le retour (705-711) avec une nombreuse armée bulgaro-slave devant les murs de Constantinople. Après trois jours d'un siège inutile, Justinien II à la tête d'un commando s'introduit de nuit dans la ville en passant par une conduite de l'aqueduc, met en fuite Tibère III et occupe le palais impérial des Blachernes. Il fait ensuite venir Théodora, qui lui a entre- temps donné un fils, Tibère, immédiatement promu co-empereur.

Il s'emploie à régler ses comptes. À ses partisans, il offre des récompenses magnifiques. Son allié Tervel, outre un tribut annuel, reçoit le titre de César, qui est encore la distinction honorifique la plus élevée après celle d'empereur... mais ne confère toutefois aucun pouvoir. C'est la première fois qu'un prince étranger obtient cette dignité.

Il donne sa première chance à un jeune homme, un certain Léon. C'est un simple paysan de la Syrie du nord, transplanté avec ses parents comme colon en Thrace pendant le premier règne. Lorsque Justinien II à la reconquête du pouvoir traverse la Thrace, Léon prend son parti. Il en est récompensé par le grade de protospathaire (officier des gardes qui porte l'épée de l'empereur), ce qui lui permet de développer ensuite ses qualités de stratège et de diplomate. On en reparlera.

À ses ennemis, il destine une vengeance impitoyable. Il s'est fait amener Léonce et Tibère III, qui a été rattrapé. Chargés de chaînes et traînés dans les

rues de Constantinople, ils ont été conduits dans l'Hippodrome, où Justinien II donne des jeux pour fêter sa victoire. Pendant que se déroule la première course de chars, Justinien II tient ses deux pieds sur la gorge des empereurs prosternés. Le peuple, toujours alléché par l'odeur du sang et les malheurs des perdants, exulte et chante les versets du psaume: *Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, et tu fouleras au pied le lion et le dragon*. Puis ils sont traînés jusqu'au lieu d'exécution des criminels, où on leur tranche la tête.

Ainsi commence le second règne de l'empereur "rhinotmète" (au nez coupé), qui mérite alors la déplorable réputation qui restera attachée à son nom. Il ne cherche à atteindre qu'un seul but: l'extermination de ses ennemis de l'intérieur, réels ou supposés. Il aurait pu être l'auteur de la célèbre formule: « tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ». Parmi les victimes de la terreur, un grand nombre de hauts fonctionnaires jugés trop complaisants avec les usurpateurs et qui sont pendus aux murs de la capitale, tandis que le patriarche qui a couronné Léonce a les yeux crevés. Se souvenant de l'attitude hostile des habitants de Ravenne pendant son premier règne, l'empereur envoie une expédition punitive: la ville est mise à sac, les notables emmenés enchaînés à Constantinople, puis exécutés; l'évêque a les yeux crevés.

En 711, Justinien II entreprend de noyer dans un nouveau bain de sang le souvenir de son exil à Cherson. Mais la population finit par se révolter, entraînant la flotte, l'armée et même les Khazars. Cette fois, Justinien II ne trouve aucun soutien. Il est pris; on lui coupe la tête, qui est exposée quelques jours à Constantinople avant d'être envoyée à Ravenne et à Rome. Son jeune fils Tibère est lui aussi mis à mort, ce qui met fin à la dynastie d'Héraclius.

Le chaos (711-717)

La période est couverte par trois règnes, courts et malheureux:

Philippicus

(nov. 711-juin 713)

Bardanès de son vrai nom, ce général arménien décrète le monothélisme, seule doctrine autorisée. Sa politique religieuse soulève une forte opposition dans un peuple qui adore les 'querelles byzantines', discussions passionnées sur les dogmes tournant souvent en logomachies ou en révoltes sanglantes.

On se souvient du monophysisme (*Annales du Groupe Numismatique de Provence* V, 1990, p. 9). Le monoenergisme, également venu des provinces orientales, tout en admettant la double nature du Christ, affirmait qu'il n'y avait en Lui qu'une seule énergie. Bien entendu, ce compromis fut violemment rejeté à la fois par les orthodoxes et par les monophysites. Le monothélisme était une formule édulcorée, qui remplaçait "énergie" par "volonté", et avait aussi été condamnée (681, sixième concile œcuménique, Constantinople). Philippicus désavoue dans un édit impérial les décisions de ce concile, et, symboliquement, en fait détruire une représentation et une inscription commémorative qui se trouvait dans son palais, pour les remplacer par son portrait. Il y a déjà un lien évident avec la doctrine iconoclaste qui supprimera les représentations de sujets religieux tout en donnant la plus grande diffusion aux figurations de l'empereur.

À la confusion intérieure s'ajoutent les déboires extérieurs. D'une part, les Arabes continuent leur harcèlement. Mais surtout, sous prétexte de venger

son ancien allié Justinien II, Tervel traverse toute la partie européenne de l'Empire et ravage même les faubourgs de Constantinople avant de se retirer. Les troupes du thème de l'Opsikion, appelées en renfort, se révoltent contre l'empereur.

Le 3 juin 713, on commémore la fondation de Constantinople par des jeux à l'Hippodrome. Au palais, un grand festin se termine en beuverie et dans la confusion, si bien que des conjurés peuvent se saisir de Philippicus, qui s'est retiré ivre-mort dans ses appartements, et lui crever les yeux.

Anastase II
(juin 713-été 715) Philippicus a été renversé par un coup d'état militaire. C'est pourtant un civil, son secrétaire Artémios, qui est couronné et prend le nom déjà porté par celui que la plupart des historiens considèrent comme le premier empereur byzantin, Anastase I (491-518), également spécialiste des questions financières. Le nouvel empereur s'empresse d'annuler toutes les dispositions monothélites de son prédécesseur et d'organiser la défense et l'approvisionnement de la capitale, craignant (à juste titre) une reprise des attaques arabes. Mais les troupes de l'Opsikion se révoltent une fois de plus, portant leur choix sur un percepteur d'impôts de leur thème, un certain Théodose. Celui-ci, ayant vainement tenté d'échapper à un honneur aussi périlleux qu'inopiné, accepte finalement la couronne. Après six mois de guerre civile, Anastase II cède la place et se retire définitivement dans un monastère.

Théodose III
(été 715-mars 717) L'empereur malgré lui a un règne bref et fantomatique. Le devant de la scène est déjà tenu par Léon, déjà cité. À la chute d'Anastase, qui l'avait nommé stratège du thème des Anatoliques, il se révolte contre Théodose. Il s'allie avec son collègue du thème des Arméniaques et trame des intrigues avec les Arabes pour avoir les mains libres. L'issue de la lutte ne faisant aucun doute, Théodose engage des négociations et obtient l'assurance de pouvoir finir sa vie dans le calme d'un monastère en échange de la couronne: promesses tenues.

Le 25 mars 717, Léon fait son entrée solennelle à Constantinople par la Porte Dorée et il est couronné par le patriarche à Sainte-Sophie. L'empire a trouvé en Léon III le fondateur d'une nouvelle dynastie.

Le monnayage

La classification de référence est celle de la Bibliothèque Nationale (C. Morisson).

1) Les solidi de l'atelier de Constantinople

Chronologie des émissions de Justinien II
(685-692) Au début du règne de Justinien II, le solidus reste dans la tradition de la dynastie, reprenant le type adopté par Héraclius de 613 à 632, par Héraclonas en 641 et par Constantin II de 641 à 649. Le droit montre le buste de l'empereur en costume civil: il

est vêtu de la chlamyde retenue sur l'épaule par une fibule à laquelle sont attachés trois pendentifs. Il porte la couronne crucigère (stemma) et tient en main droite un globe surmonté d'une croix. Le revers reprend aussi la croix potencée sur des marches. Elle représente probablement la croix ornée jadis élevée par Théodose II à Jérusalem. C'est un signe constantinien et gage de victoire, déjà choisi en 578 par Tibère II à la suite d'une vision. Les légendes ne présentent également aucune originalité. Au cours de cette période, on suit la même évolution que pour le début du règne de Constant II, d'où la distinction:

- type 1: Justinien II est imberbe;
- type 2: l'empereur est barbu. La barbe est d'abord figurée par un grènetis ajouté aux coins du type 1, puis la barbe est 'normale' (nouveaux coins). C'est au type 2 que se rattache une pièce rarissime portant une étoile dans le champ du revers: c'est le dernier solidus de poids léger connu (23 siliques).

(692-695)

Cette émission correspond au type 3 de la Bibliothèque Nationale... et à une révolution dans la numismatique byzantine. Curieusement, cette importante mutation a longtemps été méconnue des spécialistes: les catalogues Sabatier, Tolstoï, British Museum ou Ratto (n° 1682 par exemple), décrivent au droit ce qui est au revers, et réciproquement. La description correcte est la suivante:

- au droit, buste du Christ de face, chevelure et barbe longues, vêtu de la stola et du divitision; geste de bénédiction de la main droite, les Évangiles dans la main gauche. Une large croix derrière la tête. La légende, en latin, signifie "Jésus-Christ Roi des Rois". On remarquera dans l'épigraphie le remplacement de certaines lettres par des caractères grecs: h (H), € (E), 3 (T), q (C,S), y (U,V). Nous sommes dans une longue période de transition au cours de laquelle le grec parlé et écrit est employé de plus en plus officiellement.

- Au revers, Justinien II barbu, debout de face, porte le stemma. Il est vêtu du divitision et du loros (cf. *Annales du Groupe Numismatique de Provence* VI, 1991, p. 36, description d'un solidus du second type de Phocas). Le loros est ici une longue écharpe richement brodée que l'on suit sur le devant du corps depuis le bas du divitision jusqu'à l'épaule droite qu'il recouvre, passe ensuite sous le bras droit, croise en diagonale sur la poitrine jusqu'à l'épaule gauche, puis dans le dos, et repasse sous le bras droit à la hauteur de la taille qu'elle longe vers la gauche pour former un drapé flottant sur l'avant-bras gauche. Justinien II tient en main droite une longue croix potencée sur des degrés, et en main gauche l'*akakia*, qui vient tout juste de remplacer la *mappa* (après la fin du consulat). L'*akakia* est une bourse en soie pourpre attachée au centre par un mouchoir blanc (qui est peut-être le rappel de la *mappa* consulaire) et renferme de la poussière comme symbole de la mortalité de l'empereur.

La légende "Seigneur Justinien esclave du Christ" est suivie de la lettre d'officine. Cette légende, comme le fait que l'empereur partage le même côté de la pièce avec l'ancien type de la croix sur les marches, montre bien qu'il s'agit du revers. Désormais, il faudra considérer que les représentations du Christ (ou de la Vierge) sont au droit, la face la plus importante, et les portraits des empereurs au revers. Une confirmation éclatante sera donnée

par les monnaies d'or d'Alexis I (1091-1118), sur lesquelles le Christ assis est entouré par la légende "Que le Seigneur vienne en aide...", avec la suite sur l'autre côté: "... à l'empereur de la dynastie Comnène", le dit empereur se tenant debout avec la 'main de Dieu' posée sur lui.

En général, on place l'apparition de ce type en 692, date de la clôture du concile *In Trullo*. Il est en effet en accord avec les canons qui voulaient mettre en valeur le dogme de l'Incarnation en interdisant les figurations symboliques au profit du 'réalisme', et ordonnaient « qu'à la place de l'antique agneau on représente le Christ dans sa forme humaine ». Ils donnaient aussi à l'empereur l'appellation "esclave de Dieu".

L'émission doit aussi être replacée dans le contexte international de l'époque. L'Égypte était depuis longtemps (646) et définitivement sous domination musulmane. Mais cette riche province restait l'unique producteur de papyrus, matière première indispensable dans la civilisation byzantine. Or les 'protocol(les)' (certificats de garantie accompagnant les exportations), venaient d'être rédigés à la fois en grec et en arabe, déclarant *inter alia* que Mahomet était l'apôtre d'Allah et qu'il n'y avait de Dieu qu'Allah:

ΟΥΚ ΕΣΤΙ ΘΕΟΣ ΕΙΜΗ Ο ΘΕΟΣ ΜΟΝΟC ΜΑΜΕΤ ΑΠΟCΤΟΛΟC ΘΕΟΥ.

Mécontents, les Byzantins menacèrent d'user de représailles en plaçant des inscriptions insultant Mahomet sur le solidus, la seule devise acceptée par le commerce international. L'échange de lettres acerbes entre l'empereur et le calife amène la rupture des relations diplomatiques et commerciales. Justinien II lança alors son nouveau solidus, qui s'inscrit parfaitement dans la polémique. D'ailleurs, *servus Christi* est l'exact équivalent d'*Abdallah* (esclave d'Allah), titre porté par Abd-El-Malik. Ce dernier répondit par des dinars d'or au type du calife debout et la main sur la garde de son épée (rappelant Justinien II tenant la Croix), la légende reprenant le texte arabe du protocole des papyri. On connaît de tels dinars datés de 76 A.H. (c'est-à-dire 695-696).

705-711 À son retour d'exil, Justinien II reprend le type du Christ au droit, avec la même légende, mais le portrait est modifié: la barbe est courte et la chevelure bouclée. Le revers permet de distinguer deux émissions très différentes.

Au revers de la première émission, l'empereur est représenté seul, buste de face, barbe courte, vêtu du loros et du divitision. Il tient dans sa main droite la Croix sur les marches (modèle réduit de la Croix représentée sur le type 3), dans sa main gauche un globe avec l'inscription PAX, surmonté d'une croix patriarcale. Le mot PAX est tout à fait inadapté à cette période de terreur. Il ne peut correspondre qu'à un appel en direction de Rome. D'ailleurs, le conflit survenu à la suite du Quinisexte fut réglé à l'amiable à la fin de 710, par une visite du pape à Constantinople, où il fut reçu avec les plus grands honneurs.

La légende *Notre Seigneur Justinien* (qu'il vive) de nombreuses années renoue avec les *VOTA* romains, très rares à Byzance et formulés pour la dernière fois par Justinien I, sur les nummia de bronze et les siliques d'argent de l'atelier de Carthage (cf. *Annales du Groupe Numismatique de Provence* V, 1990, p. 15). À l'époque, ces vœux au "rhinotmète" ne furent certaine-

ment pas du goût de tout le monde, même s'ils faisaient partie des acclamations réglementaires adressées à l'empereur lors des grandes fêtes. Par ailleurs, on connaît de très rares *folles* et fractions où Justinien II est représenté seul et portant la date "20ème année du règne", soit 705, ce qui permet de dater l'émission des solidi.

Au revers de la seconde émission, bustes de face: à gauche, Justinien II (barbe courte), à droite de son fils Tibère (représenté tantôt enfant, tantôt adolescent), portant le *stemma* et vêtus de la chlamyde. Ils tiennent entre eux, de la main droite, une croix potencée sur des marches. Tibère était à peine âgé d'un an en 706 lorsqu'il fut couronné; c'est à cette date que commence l'émission. La légende est un retour à la tradition: *Notre Seigneur Justinien et Tibère empereurs à vie*.

L'évolution du costume impérial (voir pl. IV)	Nous avons vu que Justinien II, en même temps qu'il introduisait le Christ sur les monnaies, avait porté le <i>loros</i> et l' <i>akakia</i> . Ce sont des attributs du costume consulaire à la fin de son évolution, qui sont intégrés au costume de cérémonie impérial.
--	---

Léonce abandonne l'effigie du Christ et retourne à la représentation de l'empereur au droit et de la croix potencée au revers. Les autres usurpateurs font de même jusqu'en 717. Léonce conserve cependant le *loros* et l'*akakia*, avec le globe crucigère.

Tibère III revient au costume militaire de Constantin IV: il tient devant lui un bouclier et une lance, porte la cuirasse, mais le casque est toutefois remplacé par une couronne.

Philippicus, qui reprend le *loros*, ne tient plus l'*akakia*, mais un autre insigne consulaire, le *scipio*, sceptre à tête d'aigle, qui avait été abandonné par Phocas au profit du sceptre cruciforme. Le *scipio* figure ici pour la dernière fois sur les monnaies byzantines.

Anastase II reprend l'*akakia* et le globe crucigère, mais combiné avec la chlamyde attachée avec une fibule, comme il convient à un fonctionnaire civil par profession.

Théodose III, enfin, garde l'*akakia*, revêt à nouveau le *loros*, et tient un globe surmonté d'une croix patriarcale (forme rencontrée pour la première fois pendant le second règne de Justinien II).

Ces variations incessantes ne sont pas des fantaisies de la mode, mais s'expliquent par le rôle de propagande joué par la monnaie, particulièrement important dans une époque troublée: chaque empereur cherche une image qui le distingue de ses prédécesseurs.

2) Les autres émissions monétaires

Elles sont toujours plus rares que les solidi et manifestent par là une évolution du système monétaire.

Les divisionnaires en or Pour la première fois à Byzance, les semisses et les tremisses sont au type du solidus (sauf quelques exceptions). Au revers, les marches de la croix potencée (solidus) sont remplacées par un globe (semmissis), par deux boules ou rien (tremissis).

La disparition de l'hexagramme On connaît trois exemplaires (dont l'un est presque illisible), d'une monnaie en argent au poids de l'hexagramme (théoriquement 6,7 grammes) et d'un type identique à celui du premier solidus de Justinien II. Ce dernier a donc repris la frappe de l'hexagramme interrompue en 681 par Constantin IV. On connaît encore quelques rares exemplaires frappés aux autres types des deux règnes de cet empereur, et d'autres pièces dont le poids est celui d'un demi-hexagramme, ce qui est tout à fait inhabituel.

Il semble certain que Léonce et Théodose III n'ont pas frappé d'hexagramme. Pour les autres empereurs, nous possédons un nombre très réduit de monnaies d'argent, qui peuvent être parfois des hexagrammes, d'après leur poids. Là encore, elles sont toujours frappées au moyen de coins destinés à la frappe de l'or. On pense à des émissions commémoratives, ou à une monnaie qui a perdu son importance économique et commerciale, ou qui n'a peut-être même plus de référence claire à la métrologie monétaire. La timide réapparition de l'hexagramme sous Justinien II répondit à sa politique ambitieuse, mais n'a connu ni succès, ni lendemain.

Le monnayage de cuivre Comme l'argent, le cuivre de cette période est très difficile à trouver. La tentative de Constantin IV pour restaurer le *follis* et ses divisionnaires dans leurs caractéristiques de Justinien I a été un échec. Certes, tous les empereurs qui ont régné de 685 à 717 ont frappé *follis*, *demi-follis* et *dekanumion* (sauf Anastase II et Théodose III pour cette dernière dénomination), mais les types parvenus jusqu'à nous sont souvent des exemplaires uniques et surfrappés. Une fois de plus, ce sont les émissions du premier règne de Justinien II qui sont relativement les plus nombreuses et d'un poids assez satisfaisant.

Remarquons que le monnayage de cuivre est souvent orné d'un monogramme impérial (voir pl. V), essentiellement sur les *folles* de Carthage, Sardaigne et Syracuse.

Les ateliers provinciaux L'événement le plus important est certainement la fermeture définitive de l'atelier de Carthage. On ne lui connaît aucune émission pour Léonce, alors que la ville a été prise par les Arabes en 697. Il semble bien que, dès 695, les conditions trop périlleuses ont entraîné l'arrêt de la production.

Après la chute de Carthage, le personnel a été transféré en Sardaigne, vraisemblablement à Cagliari. Deux arguments majeurs à l'appui de cette thèse:

- cette île faisait administrativement partie de l'exarchat d'Afrique;
- l'on a trouvé en Sardaigne et en Sicile des solidi de petit module et des

tremisses de style 'africain', portant tous un S dans le champ du revers et appartenant aux règnes de Tibère III et Anastase II.

Pour la Sicile (Syracuse), on constate une diminution sensible de la production (or et cuivre) à partir du second règne de Justinien II, ce qui est à mettre en rapport avec les incursions arabes dans l'île. Les études métrologiques montrent aussi que les solidi ne pesaient plus que 22 carats (au lieu de 24).

Enfin, les autres émissions sont généralement classées 'atelier italien indéterminé', en attendant de pouvoir être réparties entre les ateliers de Ravenne, Rome ou Naples. On note là aussi un abaissement de l'or à 18 / 20 carats. Cette détérioration, inconnue pour la capitale, se manifeste également à la même époque pour les solidi de Romoald II, duc de Bénévent. Économiquement, les possessions byzantines en Italie étaient donc soumises à l'influence lombarde.

Comme son illustre homonyme, Justinien II était atteint de la folie des grandeurs, mais aggravée d'une folie meurtrière. Dans le contexte économique et politique, ses échecs ne pouvaient que mener à la disparition de sa dynastie et au chaos à la tête de l'Empire byzantin. Justinien II ne réussit pas à redonner de l'importance aux monnaies d'argent, et même de cuivre. Sa révolution iconographique sur le solidus n'a pas été bien accueillie, d'où les divers retours aux anciens types. Mais il fait pourtant figure de précurseur, si l'on considère que Michel III, en 843, marquera la fin de la crise iconoclaste en reprenant l'effigie du Christ... qui occupera le droit de la plupart des monnaies byzantines jusqu'à la fin de l'Empire.

Paul DELORME

Bibliographie

- G. CEDRENIUS, *Annales*, 1566 [Histoire depuis la 'Création' jusqu'à l'an 1057, en grec et en latin].
Ch. DIEHL, *Choses et gens de Byzance*, 1926.
A. DUCCELLIER, *Les Byzantins*, éd. du Seuil, 1963.
R. GUILLAND, *Études byzantines*, PUF, 1959.
W. HAHN, *Moneta Imperii Byzantini*, t. 3, Vienne 1981 [en allemand].
H. LONGUET, *Catalogue de la vente à l'Hôtel Drouot* (17 et 18 mars 1970).
C. MORRISSON, *Catalogue des monnaies byzantines de la Bibliothèque Nationale*, 2 volumes, B.N., Paris 1970.
G. OSTROGORSKY, *Histoire de l'État byzantin*, Payot 1977.
R. RATTO, *Catalogue de la vente à Lugano* (9 décembre 1930), réimpression 1974.
D. SEAR, *Byzantine Coins and their Values*, éd. Seaby.
A. STRATOS, *Byzance au VII^e siècle*, éd. française, Payot, Lausanne 1985.

J. WALKER, *A Catalogue of the Arab-Byzantine and Post-Reform Umayyad Coins*, British Museum, Londres 1956.
 P.D. WHITTING, *Monnaies byzantines*, Office du livre, Fribourg, 1973.
 P. YANNOPOULOS, *L'Hexagramme. Un monnayage byzantin en argent du VII^e siècle*, Université catholique de Louvain, 1978.

Prix réalisés au cours du second semestre 1992

Nota: M = référence à C. Morrisson (*Catalogue.*, 1970);
 le premier chiffre correspond au numéro du catalogue de vente.

Cl. Burgan, Vente sur offres du 03.07.1992

Justinien II (premier règne):

141. Solidus, type 2b (M 03 var.), Sup.	5500 F
142. Solidus, type 3 (M 07), TTB à Sup.	5700 F

Léonce:

143. Solidus (M 03 var.), Sup.	6800 F
--------------------------------	--------

Philippicus:

144. Solidus (M 02), Sup.	9000 F
---------------------------	--------

E. Bourgey, Vente de la collection N.K., Drouot 27,28 et 29 octobre 1992
 (prix d'adjudication, frais en sus)

Justinien II (premier règne):

381. Solidus, type 1 (M 01 var.), Sup.	6200 F
382. Solidus, type 2b (M 03 var.), TB	2000 F
383. Solidus, type 3 (M 05), flan court, excellent ex.	6800 F
384. Solidus, type 3 (M 06), Très beau	3500 F
385. Solidus de 23 sil. (M, p. 404), presque Sup.	18000 F
386. Tremissis (M -), Très beau à Sup.	2500 F
388. Solidus, Carthage (M p. 407), Très beau à Sup.	8000 F
389. Solidus, Syracuse (M p. 410), Très beau	8200 F
390. Solidus, semblable au précédent	9000 F
391. Solidus, Italie (M -), Sup.	23000 F
392. Tremissis, Italie (M 03 var.), Sup.	10000 F

Léonce:

393. Solidus (M 01 sq. var.), Sup.	10000 F
394. Tremissis (M p. 417), TB	2800 F
395. Solidus (M p. 419), TB	6500 F

Tibère III:	
396. Solidus (M 01 sq. var.), Très beau à Sup.	4500 F
397. Solidus, autre variété, Très beau	3200 F
398. Semissis (M 05), presque Très beau	1800 F
399. Tremissis (M 05), presque Sup.	3200 F
400. Tremissis, Rome (M 03 var.), Sup.	6200 F

Justinien II (second règne):	
401. Solidus, première émission (M 01 sq.), Sup.	11000 F
402. Solidus, seconde émission (M 12), Sup.	11000 F
403. Semissis (M p. 430), Sup.	11000 F
404. Tremissis (M 16), Très beau à Sup.	4000 F

Philippicus:	
405. Solidus (M 01), presque Sup.	7200 F
406. Solidus, autre variété, Sup.	15500 F
407. Tremissis (M -), Très beau	6200 F
408. Solidus, Syracuse (M 01 var.), Très beau	11000 F

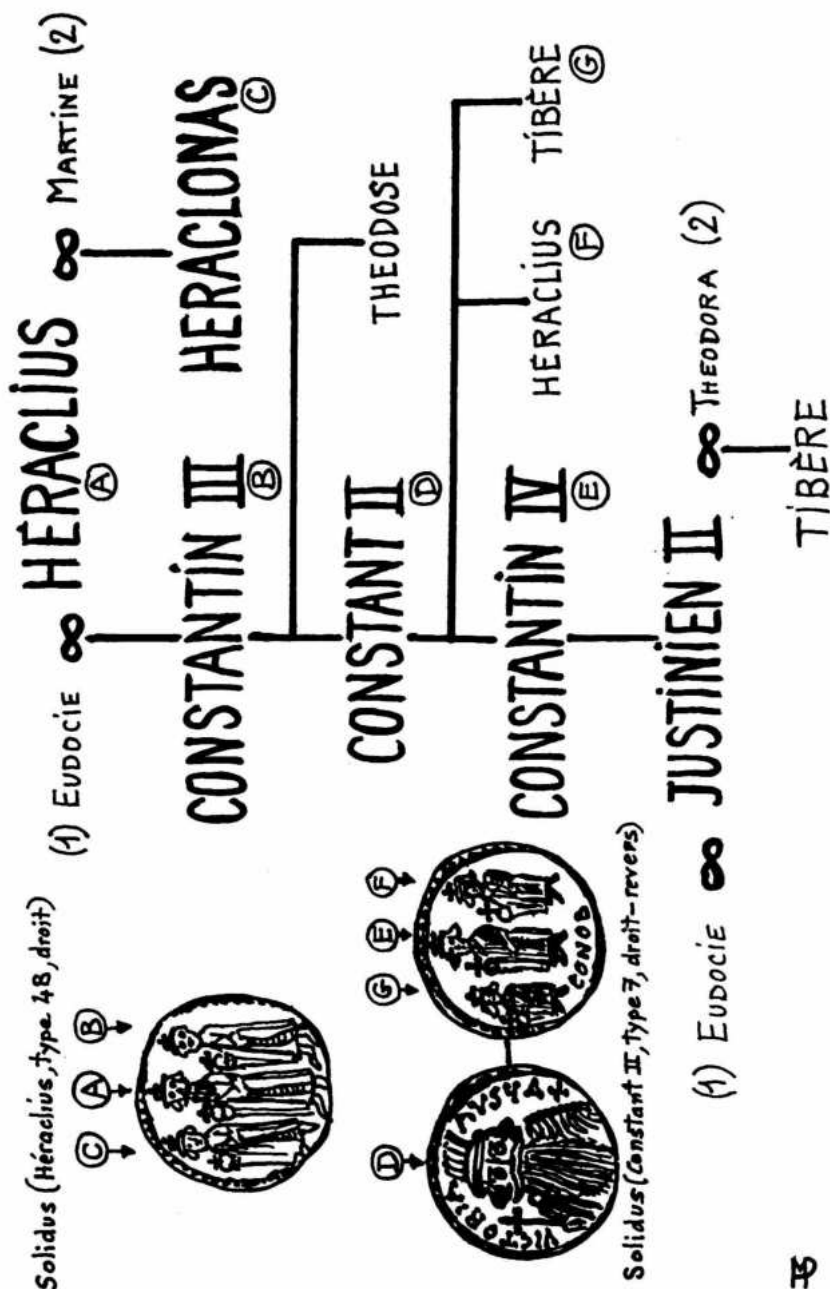
Anastase II:	
409. Solidus (M 01 var.), Sup.	9000 F
410. 'Hexagramme' [?], troué, TB à Très beau	5500 F

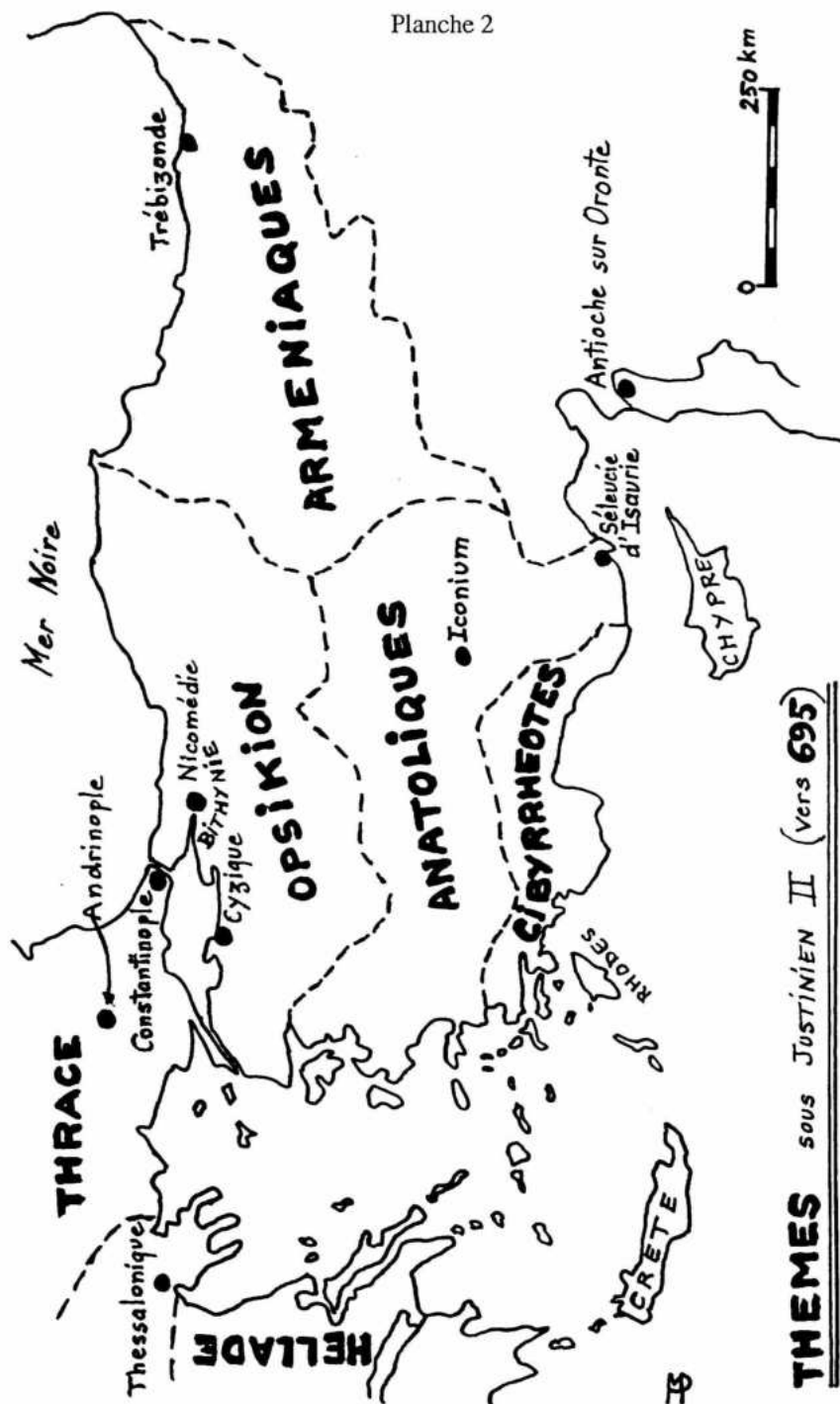
Théodose III:	
411. Solidus (M 01 var.), presque Sup.	29000 F
412. Solidus, Naples (M p. 447), Sup.	40000 F

Cl. Burgan, Vente sur offres du 22 décembre 1992

Justinien II (premier règne):	
183. Solidus, type 2b (M 03 var.), Sup.	5000 F
184. Solidus, type 3 (M 04 sq. var.), TTB à Sup.	4000 F

Justinien II (second règne):	
185. Solidus, première émission (M 01 sq. var.), Sup.	5750 F





THEMES sous JUSTINIEN II (Vers 695)

JUSTINIEN II, PREMIER RÉGNE (685-695) —

droit

revers

SOLIDUS
TYPE 1



SOLIDUS
TYPE 3
(x 2)



JUSTINIEN II, SECOND RÉGNE (705-711) —

droit



revers

revers



SOLIDUS
1^{ère} ÉMISSION

SOLIDUS
2^e ÉMISSION

MP



AVERS,
SOLIDI DE...

LÉONCE



TIBÈRE III



PHILIPPICUS



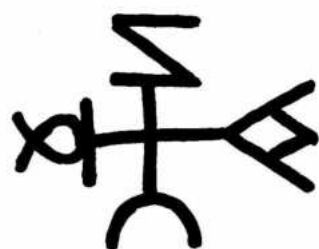
ANASTASE II



THÉODOSE III



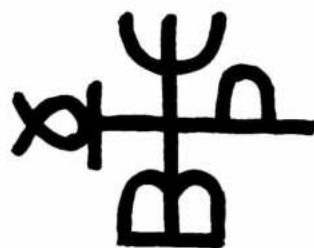
MP



ΙΧΣΤΙΝΙΑΝΧ
(Justinien II)



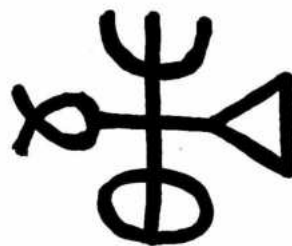
ΛΕ(Θ)ΝΤΙΧ
(Léonce)



ΤΙΒΕΡΙΧ
(Tibère III)



ΔΝ ΑΝΑΤΑΧΙ
(Anastase II)



ΘΕΟΔΟΧΙΧ
(Théodose III)



ΛΕΟΝ
(Léon III)

LES COLLECTIONS NUMISMATIQUES DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE GAP

Le conservateur du musée de Gap G. Dusserre a pris l'heureuse initiative de faire publier une série de catalogues sur les diverses collections de ce musée, archéologiques, numismatiques... Des volumes sont en préparation pour la peinture et les faïences. Pour le volume consacré aux monnaies (*Les collections numismatiques. Histoire numismatique de Gap*, musée départemental de Gap, [1991] 1992), il s'est adressé à deux éminents spécialistes du Cabinet des médailles de la B. N.: Michel Amandry, qui s'est occupé des monnaies antiques, et Michel Dhennin, qui a pris en charge la période médiévale et moderne. Au total, ce sont environ 300 monnaies, les plus précieuses sur un total de près de 8000, qui sont ici présentées.

Dans les séries antiques, on remarque un groupe de 51 deniers d'argent de la République romaine, qui proviennent vraisemblablement du "trésor du Noyer" (1882, jamais publié); une 'drachme' attribuée aux Cavares (n° 5); quelques bronzes romains frappés en Narbonnaise (Lyon, Vienne, Nîmes), quelques beaux ou rares sesterces (Didius Julianus, Pupien, Balbin, Hostilien). Dans les séries médiévales et modernes, 18 monnaies d'or italiennes (florin, sequins et surtout gênois) qui semblent avoir appartenu à un trésor abandonné peu après 1467.

Le catalogue proprement dit s'achève à la page 98. Mais M. Dhennin l'a enrichi de deux appendices respectivement intitulés "Monnaies de Gap" (p. 99-101) et "Histoire numismatique de Gap" (p. 103-113). Dans le premier, il dresse le catalogue des quelques monnaies (mérovingiennes, puis féodales) qui ont été frappées à Gap du VI^e au XV^e siècle. Dans le second, il discute avec prudence et rigueur, sans complaisance, le bien fondé des attributions numismatiques faites à Gap ou à sa région depuis le début du XIX^e siècle. Les numismates qui s'intéressent à la région de Gap trouveront là une excellente mise au point critique.

Ce précieux petit ouvrage de 116 pages (richement illustrées) est en vente au prix de 85 f., à régler à l'"Association des Amis du Musée" [de Gap]. Il reste à souhaiter que tous les musées qui possèdent des collections numismatiques intéressantes suivent l'exemple venu de Gap.

Jean-Louis CHARLET

LES MONNAIES FIGURATIVES DE L'ISLAM MÉDIÉVAL

La religion mahométane, on le sait, prohibe formellement la reproduction de figures animées: bien que le Coran ne fasse pas mention de cette interdiction, elle est soigneusement respectée, car elle repose sur un *hadith* du Prophète Muhammad qui prétend que leurs auteurs, dans l'au-delà, seraient condamnés à leur donner une âme. Malgré cela, et bien que l'immense majorité du monnayage islamique soit aniconique et purement épigraphique, quelques périodes ont vu se développer des frappes monétaires portant des figures animées, parfois même ostensiblement chrétiennes. Il s'agit des premiers balbutiements de ces frappes que nous laisserons de côté, pour y revenir dans une autre publication.

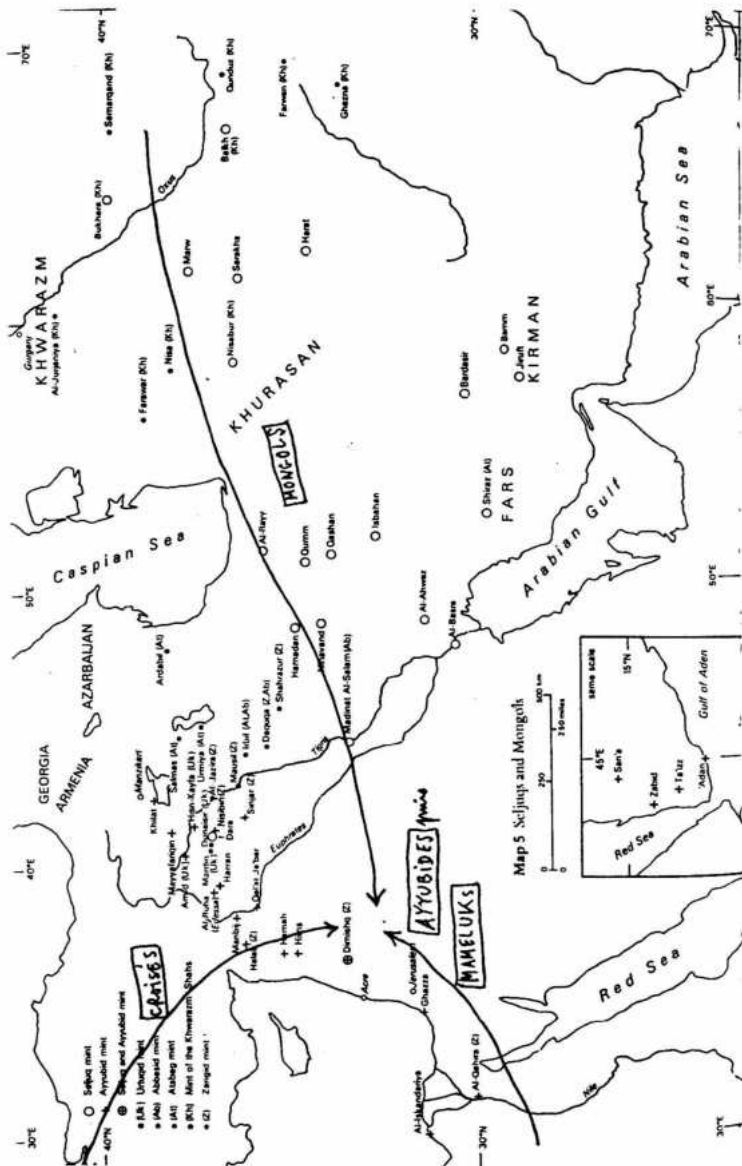
Nous étudierons tout d'abord les monnaies elles-mêmes, puis nous essaierons de comprendre le pourquoi de telles émissions, hérétiques à première vue, mais qui, replacées dans le contexte historique de l'époque, nous en font comprendre les raisons économiques qui, on le sait, priment souvent les considérations politico-religieuses et ont amené les dynastes locaux à ce "comportement extrême" dont parle à juste titre le colonel Ledoyer dans son excellent article "Monnaie et culture" (*Bulletin de l'Académie du Var* 1991, p. 233).

Le lieu: uniquement la haute Mésopotamie et les régions limitrophes (voir carte 1).

L'époque: importante à considérer, car ce fut un interlude bref, mais capital, le 6^{ème} et le 7^{ème} siècles A.H. (= XII^e et XIII^e siècles A.D.). C'est-à-dire l'époque des Croisades, dont la première fut prêchée en 1095, s'ébranla en 1096 et fut couronnée par la prise de Jérusalem en 1099 par Godefroy de Bouillon. La dernière se termina par la reprise d'Acre par les Mameluks Bahris en 1291. Mais, plus importante à mon avis est la poussée mongole quasi simultanée à l'est, aboutissant à la prise de Bagdad en 656/1258 et la mise à mort du dernier khalife abbasside Al-Musta'sim. Cette poussée ne sera arrêtée que par la victoire du mameluk Qutuz à 'Ain-Djalut en 1260 A.D. Cette victoire ne put avoir lieu qu'avec la complicité des Francs d'Acre, trahison qui finit par se retourner contre eux, puisque leur ville fut ensuite capturée par l'armée égyptienne victorieuse en 1291 A.D., date ultime de la présence franque en Terre Sainte.

Si les chrétiens avaient été moins intransigeants sur les questions dogmatiques en n'offrant que rebuffades aux propositions d'alliance des Mongols, la face du monde eût peut-être été changée par l'éradication de l'Islam. De fait, nous possédons encore la lettre du souverain mongol de Perse Arghun à Philippe le Bel lui proposant une alliance contre les Égyptiens pour le printemps 1291. Le roi de France eut peut-être raison de se méfier de la duplicité mongole, car ceux-ci ne bougèrent pas pour porter assistance au dernier des établissements chrétiens.

Carte 1



Les dynasties
dites turcomanes

Ces dynasties dites 'turcomanes', c'est-à-dire de race
turque oghuzze, originaires de l'ex-Turkmenistan,
sont venues sous le nom de Saljuqs, vers le début du

XI^e siècle A.D., au secours du khalife abbasside alors sous l'emprise des
Bouyides chi'ites (voir tables I et II). Sous le sultanat de Tughril Beg, le
premier d'entre eux (429-455/1037-1063), ils exercèrent le pouvoir effectif
sous l'autorité nominale du khalife, mais rapidement les Atabegs (esclaves
blancs du Kipchaq) qu'ils avaient nommés à la tête des différentes provinces
de leur vaste empire se bomèrent à reconnaître leur autorité fictive. Ce sont:

- les *Urtuqides* de Hisn-Kayfa, de Khartapirt (déformation du nom du château
de Quatre-Points) et de Mardin. Cette dernière dynastie se maintint au
pouvoir jusqu'en 811 A.H., faisant successivement hommage aux Zangides,
aux Ayyubides, aux Saljuqs, aux Shahs du Khwarizm, aux Ilkhans mongols,
aux Turcs timourides et aux Qara-qoyunlu qui finirent par les détrôner. De
tels retournements de veste méritaient d'être signalés.

- Les *Zangides* de Mawsil (Mossoul), de Sinjar, de Halab (Alep) et de Jazira.

- Les *Ayyubides* descendants de Salah-Ad-Din (= Saladin) en Égypte et à
Mayafariqin. Le fondateur en était un aventurier kurde qui régna en Égypte
et dans le 'croissant fertile'.

- Les *Saljuqs* d'Ar-Rum en Anatolie qui, après avoir écrasé les Byzantins
conduits par l'empereur lui-même à Manzikert (464/1071), contribuèrent à
«deshelléniser le plateau anatolien» (Grousset).

- Les *Atabegs* d'Adherbaijan.

- Les *Salduqs* d'Erzenrum.

- Les *Begteginides* d'Irbil.

- Les *Begtimurides* ou Shahs d'Arménie.

Toutes ces dynasties évoluaient dans la mouvance saljuquide d'abord, puis
mongole, et prirent une part active à la lutte contre les Croisés. Parmi elles,
deux noms émergent:

- 'Imad-Ad-Din Zangi, Atabeg de Mawsil (Mossoul) qui, en reprenant Édesse
en 539/1144, déclencha la deuxième croisade (prêchée par Bernard de
Clairvaux en 1146);

- Salah-Ad-Din Yusuf Ibn'Ayyub, premier souverain ayyubide d'Égypte qui
défit les Francs à Hattin, ce qui lui permit de reprendre définitivement
Jérusalem (583/1187), ruinant le fol espoir un moment caressé par les Croisés
de fonder un royaume franc en Orient, et déclenchant par là-même la
troisième croisade, dite 'des rois'.

Le monnayage

Celui qui nous intéresse est en bronze, de modules
aussi variés que de poids (de 3 à 17 grammes). Les

monnaies turcomanes en argent sont rares et toujours tardives.

La titulature monétaire islamique est à la fois riche de renseignements
historiques (certains faits non rapportés par les historiens arabes ne sont
connus que par les documents numismatiques), et complexe, voire vétilleuse.
Les souverains étaient très attentifs à tout manquement au protocole. Par
exemple, sur une monnaie de Husam-Ad-Din Yuluq Arslan, cinquième souve-
rain 'urtuq de Mardin, on lit au revers les noms et titulatures des souverains

auxquels il prête allégeance:

- Al'Imam Al-Nasir-Li-Din-Allah 'Amir Al-Mu'Mimin, 34ème khalife Abbasside: celui-ci n'était plus la "relique sacrée" du siècle passé;
- Al-Malik Al-'Afdal 'Ali: premier souverain Ayyubide de Damas;
- Al-Malik Al-Zahir Gazi: premier souverain Ayyubide de Halab, ces deux derniers fils et héritiers de Salah-Ad-Din.

On lit ensuite les titres ronflants de notre roitelet, qui ne font guère illusion: Hasam Ad-Dunia Wa ad-Din Yuluq Arslan Malik Diar Bakir; avec au droit un symbole astrologique (Persée et la tête de Méduse: fig. 1).



fig. 1

Je passe sur les gradations entre al-'azam et al-mu'azzam, al-sultan et al-malik, amir al-mu'minin et amir-al-muslimin. Vous comprendrez pourquoi dans cet article destiné à des numismates éminents mais non islamisants, j'ai préféré avoir recours à une présentation des monnaies non par souverains, mais par figures. D'ailleurs, beaucoup de ces dynastes ont repris des modèles antérieurs.

Les monnaies

Les figures du droit ou avers sont imitées tant bien que mal de modèles divers (le revers étant réservé à

l'épigraphie purement arabe):

- sassanides (Shapur I);
- séleucides (Séleucus II, Antiochus VII)
- romains (Auguste et Agrippa; Claude ou Tibère; Néron; Constantin I);
- grecs impériaux (deux bustes de face; un buste à gauche tenant une lance);
- byzantins (Justinien I, Héraclius et Héraclius Constantin; Constantin VI et Irène; Théodora; Jean II Commène [saint George et l'empereur tenant une croix]; Jean II Commène [Vierge nimbée couronnant l'empereur]; Manuel I Commène [Christ nimbé tenant un livre]; Artavasdes ou Nicéphore Phocas);
- byzantins communs (buste du Christ nimbé et croix; buste du Christ nimbé et couronné);
- "inconnus des Croisés" (Lane-Poole, fin du XIX^e siècle): cavaliers divers

tenant une masse, une lance, une épée ou un arc (Saljuqs de Rum et divers). À mon avis, cette hypothèse est à tenir en suspicion, car les monnaies franques d'Orient sont en or ou en argent et à l'imitation des dinars fatimides ou des dirhams ayyubides. La seule mention d'une monnaie figurative en bronze des Croisés est celle de l'émir Tankridos (Tancrède, petit-fils de Robert Guiscard, qui mourut en 1112), sur laquelle il est représenté «enturbanné et barbu comme un Sarrazin ». Cette pièce, dont aucun exemplaire ne nous est parvenu, n'est connue que par des textes. Les modèles 'au cavalier' seront plus tard adoptés par les Mongols (Turakina).

- Symboles astrologiques ou astronomiques: soit des constellations (Lion, Serpent, Sagittaire, Persée tenant la tête coupée de Méduse [voir fig. 1]), soit des planètes (le soleil; la lune, pleine ou en croissant).

- Images diverses: dynastes assis en diverses positions; têtes variées (l'une d'entre elles représente peut-être la nymphe Aréthuse); 'aigle à deux têtes' qui serait d'origine hittite.

- Bas-relief antique ? Selon Lane-Poole, "quatre figures de pleureuses" (de 597 A.H.). L'hagiographie musulmane y voit une pièce commémorant la mort de Saladin (589/1193: fig. 2).

- des symboles chrétiens variés: saint Georges...

fig. 2 (Hasam-Ad-Din Yuluq Arslan)



Les monnaies d'argent sont toujours non figuratives, sauf la monnaie de Kay-Khusraw II du type 'Soleil dans le Lion' (638-641 A.H.: fig. 3) qui, d'après la légende, aurait été l'horoscope de son épouse arménienne qu'il chérissait au point d'avoir voulu faire figurer son portrait sur les monnaies. Pour ne pas heurter les Ulémas déjà influents à cette époque, il se contenta d'y faire figurer son horoscope. La seule exception est le grand dirham d'argent de Najm-Ad-Din Alpi, dont on n'a trouvé qu'un seul exemplaire pesant cinq dirhams, qui peut être considéré comme une monnaie de présentation ou, étant donné son symbolisme religieux [Vierge couronnant le basileus], comme une médaille frappée par des chrétiens du lieu (fig. 4).

fig. 3



fig. 4



Les raisons de ce monnayage si peu conforme aux traditions islamiques ont été longuement discutées par les numismates. Certaines sont à rejeter: faciliter le commerce avec les pays chrétiens voisins. Selon les règles du commerce international médiéval, en effet, seuls les métaux nobles or et argent servaient lors des transactions entre nations. Le bronze n'était utilisé que pour de petites transactions locales. Même affublés du nom de 'dirham', comme le sont tous les exemplaires de ces monnaies, ils ne représentaient qu'une monnaie fiduciaire sans valeur intrinsèque comme le dinar [du latin *denarius*] d'or et les véritables 'dirham' [du grec, puis latin *drachma*], qui pouvaient et ne manquaient d'ailleurs pas d'être refondus pour servir à la frappe de nouvelles monnaies ou même de bijoux. Il existait d'ailleurs un rapport dinar / dirham = 1/10 à 12, selon les fluctuations de l'abondance de ces deux métaux. Le bronze qui servait habituellement à frapper le 'fals' [du latin *folles*] était exclu de cette parité.

À cette époque, il se trouvait donc que les souverains régnant dans cette région émettaient des monnaies de bronze à valeur faciale bien supérieure à leur valeur intrinsèque, ce qui devait tenter les faux-monnayeurs. Astucieusement, les autorités émettrices tablaient sur l'absence de sens artistique chez les musulmans pour dissuader les faussaires de graver eux-mêmes des coins destinés à les contrefaire. Je vois là l'explication de la formule souvent traduite « maudit soit celui qui la teste »: je pense que la bonne lecture est « la falsifie » et non « la teste », comme l'ont interprété la plupart des numismates tablant sur l'ambiguïté de la langue arabe, et expliquant ceci par le fait que de nombreuses pièces étaient 'saucées', c'est-à-dire trempées dans un bain qui leur donnait l'aspect de l'argent. Je crois également que la mauvaise exécution de certaines figures relève de pièces contrefaites, car les coins officiels étaient certainement gravés par des Grecs, nombreux dans ces régions, et qui avaient le modèle ancien à reproduire sous les yeux, alors que les contrefacteurs n'avaient que la monnaie déjà copiée une première fois.

La raison de cette activité officielle de faux-monnayage est évidente: c'est la carence en argent à cette époque. La raison essentielle en est moins les Croisades, qui ont certes intercepté le trafic maritime et par là l'importation de ce métal, que la mainmise mongole sur les mines d'argent de l'est. Seule la découverte de riches gisements en Anatolie permit aux Saljuqs de Rum de frapper un abondant monnayage d'argent du poids légal de 2,9 g. (= 1 dirham) à partir du règne de Qilij Arslan II (551/1156); puis les derniers Atabegs émirent à leur tour timidement et progressivement des monnaies d'argent de petit module.

Le monnayage à figures chrétiennes n'est pas aussi paradoxal qu'il pourrait le paraître, car les Byzantins n'ont pas participé aux Croisades, et les Latins se plaignaient amèrement de leur duplicité. Non sans raison d'ailleurs, car en 1182 le basileus Andronic passa avec Saladin un traité pour se partager la Palestine au détriment des Croisés. La prise et le sac de Constantinople par la quatrième croisade en 1204 furent peut-être le résultat de ce double jeu. On sait avec quelle furie les Croisés détruisirent les sanctuaires byzantins qui, pour eux, étaient aussi impies que ceux de l'Islam.

Pour conclure et nous résumer: loin d'être exceptionnel, le monnayage figuratif islamique fut abondant à certaines époques et en certains lieux tout au moins. Nous venons de passer brièvement en revue les monnaies des dynasties turcomanes et les raisons possibles de ce monnayage hétérodoxe. Une autre période riche en figures est représentée par le début des frappes islamiques. Nous l'étudierons dans un autre article.

Docteur Henri Arroyo.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DES ORTOKS

```

graph TD
    A["(a) Ortoks d'Amed et de Qoïfa"] --- B["1 Suqnan I"]
    A --- C["Behram  
Befeq"]
    A --- D["Abdul-Djebbar  
Suleïman"]
    A --- E["(b) Ortoks de Mardîn"]
    B --- F["2 Ibrahim"]
    B --- G["3 Dawoud"]
    G --- H["4 Kara-Arslan"]
    H --- I["(c) Ortoks de Khartabirt"]
    I --- J["5 Mohammed"]
    I --- K["1 Ebou-Beyr"]
    J --- L["6 Suqnan II"]
    J --- M["7 Mahmoud"]
    J --- N["8 Mewloud"]
    K --- O["2 Ebou Beyr II"]
    K --- P["3 Ibrahim"]
    P --- Q["4 Ahmed"]
    P --- R["5 Ortok-Schah"]
    E --- S["2 Timourtasch"]
    E --- T["Suleïman"]
    S --- U["3 Alpt"]
    U --- V["4 Ilghazi II"]
    V --- W["5 Yolouk-Arslan"]
    V --- X["6 Ortok-Arslan"]
    X --- Y["7 Ghazî I"]
    Y --- Z["8 Kara-Arslan"]
    Z --- AA["10 Ghazî II"]
    Z --- AB["9 Dawoud"]
    AA --- AC["12 Salih - 13 Dawoud II - 14 Iïsa - 15 Amed"]
    AA --- AD["11 Alt Alpt"]
  
```

TABLE GÉNÉALOGIQUE
DES ZENGUIS

(b) Atabeqs d'Haleb

Mahmoud

Ismail Zenguf

Mohammed

Schahin-Schah Omer

(c) Atabeqs de Sendjar

4 Ghazi II

(d) Atabeqs de Djeziréh

Sendjer-Schah

Mahmoud

Mewdoud-Zahir

(2) Ghazf I

3 Mewdoud

5 Mess'oud I

6 Arslan-Schah

7 Mess'oud II

9 Mahmoud

8 Arslan-Schah II

Table II



[A. = Alenno; B. = Ba'albakk; D. = Damascus; E. = Egypt; H. = Hamah; M. = Mesopotamia; Y. = Yaman.]

LES THALERS DE LA HAUTE-ALSACE

L'atelier monétaire d'Ensisheim

Dans la rubrique 'monnaies féodales' des catalogues de vente, il est courant de trouver des offres de thalers dits d'Alsace, qui proviennent de l'atelier monétaire d'Ensisheim; la référence E.L. se rapporte à l'ouvrage de base d'Engel et Lehr *Numismatique d'Alsace*, paru en 1887. La description de nombreuses espèces monétaires fabriquées dans cet atelier, de 1584 à 1632, à l'effigie des empereurs et princes autrichiens souverains du "landgraviat de Haute-Alsace", s'y trouve minutieusement détaillée. En 1896, puis en 1905, Ernest Lehr complète cette représentation des thalers et souligne le nombre considérable d'écus différents sortis de cette officine, qui atteint des proportions jusqu'alors insoupçonnées.

Le thaler

C'est une monnaie classique du Saint Empire Romain Germanique. À l'origine, les thalers sont de grosses pièces en argent, typiquement renaissance, créées en 1526 en Bohême par le comte Schlich, seigneur de Joachimthal; c'est pourquoi on les nomme *Joachimsthaler*, qui, plus tard, deviennent des *thaler*, par contraction du mot. Les princes allemands, les villes, les évêques et archevêques germaniques adoptent ce type de monnaie, qui sera, dès 1566, l'unité monétaire de l'Empire germanique.

Dans la description des monnaies d'Ensisheim, Engel et Lehr assimilent le terme d'écu à celui de 'thaler'. Cependant, il convient de noter que le premier écu en argent, l'écu blanc n'est frappé en France qu'en 1641, à l'effigie de Louis XIII et postérieurement à la fermeture de l'atelier d'Ensisheim. Généralement, le thaler porte, au droit, l'effigie du souverain et, au revers, son blason.

La Haute-Alsace

Au moyen-âge, l'Alsace fait partie intégrante du Saint Empire Romain Germanique. De 1256 à 1273, le 'Grand Interrègne' entraîne le morcellement du pays; un réel défaut d'autorité ne permet pas, comme en France et à la même époque, de concevoir et de réaliser une politique de rassemblement des seigneuries sous une direction unique, en vue de la constitution d'un état homogène et solide. Durant plusieurs siècles, l'histoire de l'Alsace est conditionnée par cette mosaïque de seigneuries ecclésiastiques ou laïques auxquelles se joignent les villes regroupées en ligue: c'est la 'décapole alsacienne' fondée en 1354.

La fonction de Grand Bailli Impérial, administrateur du souverain dans la 'province', est instituée par Rodolphe de Habsbourg, élu empereur en 1273. Par le traité de Saint-Omer, signé en 1469, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, acquiert, comme gage, les domaines autrichiens de la Haute-Alsace. Cependant, dès 1474, les alliés des Habsbourg parviennent à réunir les sommes nécessaires au rachat de ces possessions autrichiennes d'Alsace. Le Grand Baillage reste assuré par les comtes palatins, et ce n'est qu'en 1556, après la Réforme, qu'il échoit aux Habsbourg, chantres de la politique anti-protestante. Dès lors, l'empire est découpé en *Landslande*, états du pays, sorte

de provinces, dont un état de la Haute-Alsace placé sous l'égide du régent autrichien, dans la ville d'Ensisheim. Les limites de cet état correspondent approximativement à celles de l'actuel département du Haut-Rhin.

La guerre de Trente Ans s'abat sur l'Alsace comme une épreuve, particulièrement difficile, lors de l'invasion suédoise, en 1632. La France a toujours été vigilante face à la maison d'Autriche et l'a combattue dès qu'elle représentait un danger pour elle. Sully parlait de « rogner les ongles aux Habsbourg ». Après maintes hésitations, Richelieu se résout à entrer en conflit avec l'empereur et installe des garnisons en Alsace, dont les habitants expriment leur souhait d'une protection de la France. En 1648, les traités de Westphalie mettent fin à la guerre de Trente Ans et entraînent l'abandon des possessions, en Alsace, de l'empereur et de la maison des Habsbourg, au bénéfice du roi de France. Le duc de Mazarin mène à terme l'œuvre de Richelieu et devient Grand Bailli d'Alsace.

Les Habsbourg

Originaire d'un territoire restreint situé entre Bâle et Constance, sur la rive gauche du Rhin, la famille des Habsbourg joue déjà un rôle dans l'histoire de l'Europe Centrale depuis plus de huit générations avant que Rodolphe de Habsbourg soit élu empereur du Saint Empire Romain Germanique, en 1273.

L'empereur possède des domaines considérables en Suisse, en Alsace et dans la Forêt Noire. Il combat son ennemi, le roi de Bohême Ottokar II, tué en 1278 à la bataille de Marchfeld. Rodolphe pourvoit ses fils Albert et Rodolphe des duchés d'Autriche et de Styrie, instituant ainsi les bases de la future puissance de sa maison; dès cette époque se forment les célèbres mariages diplomatiques des Habsbourg. C'est ainsi que sa fille Guta épouse le fils de son ancien adversaire Ottokar et que son fils Rodolphe s'allie à sa fille.

En 1291, le décès de Rodolphe 1^{er} crée une succession difficile, car il n'avait pu obtenir, de son vivant, le principe de la couronne héréditaire dans sa famille et, de 1309 à 1313, c'est Henri de Luxembourg qui règne sur le Saint Empire sous le nom d'Henri III. Son fils Jean épouse une princesse autrichienne; cette alliance réunit la maison des Habsbourg à celle du Luxembourg.

Après le court intermède de Louis de Bavière, Charles IV de Luxembourg règne de 1347 à 1378, suivi par ses fils Venceslas (dit l'Ivrogne) et Sigismond. À la mort de ce dernier, l'époux de sa fille, Albert II de Habsbourg, lui succède et meurt deux ans plus tard. Son cousin Frédéric III règne ensuite pendant cinquante trois ans; si on a laissé entendre qu'il fut un empereur médiocre, il a cependant porté sa contribution à l'histoire en favorisant le mariage de son fils Maximilien avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. La maison des Habsbourg domine ainsi les Pays-Bas, la Franche-Comté et les Flandres; d'où la célèbre devise: *Bellum gerant alii, tu, felix Austria, nube* (« Que d'autres fassent la guerre, toi, heureuse Autriche, fais des mariages »).

De 1493 à 1519, cette politique matrimoniale est maintenue par Maximilien 1^{er}. En 1496, les enfants de Maximilien et de Marie de Bourgogne, Philippe le Beau et Marguerite, épousent les héritiers des rois des rois

catholiques Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Dès 1504, sa mère étant décédée, l'infante Juana (Jeanne la Folle), femme de Philippe le Beau, devient reine de Castille et Léon, et des 'Indes', c'est-à-dire du Nouveau Monde. En 1506, à la mort prématurée de son père Philippe le Beau, Don Carlos, futur Charles Quint, héritera des domaines entrés dans la famille avec Marie de Bourgogne: les Pays-Bas et la Franche-Comté. Dix ans plus tard, à la disparition de son aïeul Ferdinand d'Aragon, Don Carlos recevra en héritage, outre l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne, Naples et le reste du Nouveau Monde. En 1519, au décès de l'empereur Maximilien 1er, il prend possession de l'héritage des Habsbourg, de l'Autriche aux Pays-Bas. On dit alors que « sur l'empire de Charles Quint le soleil ne se couche jamais ». Enfin, la double monarchie austro-hongroise naîtra de l'union de Ferdinand, frère cadet de Charles Quint, et d'Anna, fille du roi de Hongrie, Vladislav V. C'est de cette époque que date la devise héraldique des Habsbourg sous le sigle *A. E. I. O. U.* (« *Austriæ est imperare orbi et universo* »).

Durant son règne, Charles Quint doit faire face à la révolte religieuse menée par le moine allemand Martin Luther. Découragé et fatigué, il abdique en 1556 et se retire dans l'abbaye de Yuste en Estramadure. Avec sagesse, il avait confié la souveraineté des Pays-Bas et de l'Espagne à son fils Philippe II; puis celle des états allemands à son frère Ferdinand 1er. Cette scission mettra fin à la situation, jugée anormale et dangereuse à l'époque, créée par l'union de l'Espagne et de l'Europe'.

Ferdinand 1er règne de 1556 à 1564. Son fils Maximilien lui succède de 1564 à 1576 sous le nom de Maximilien II. Il laisse le trône à son fils Rodolphe II, de 1576 à 1612; son frère Mathias règne de 1612 à 1619 et disparaît sans laisser de postérité. Le duc de Styrie, cousin germain de Mathias, est élu empereur en 1619; il prend le titre de Ferdinand II et meurt en 1637.

Ensisheim et son atelier Dès le XII^e siècle, la famille des Habsbourg fixe le siège de l'administration de ses terres en Haute-Alsace dans la bourgade d'Ensisheim, située dans la plaine entre Mulhouse et Colmar. Albert le Riche, premier comte d'Alsace de la maison des Habsbourg porte le titre de landgrave d'Alsace, ainsi que le qualifie une charte de 1186.

On le voit, Ensisheim se révèle un haut lieu de l'histoire:

- à l'issue du concile de Constance qui marque la fin du Grand Schisme d'Occident (1378-1417), le pape Martin V, accompagné du duc Frédéric d'Autriche, est assiégé dans cette bourgade.

- Ensuite, en 1468, c'est à Ensisheim que l'archiduc Sigismond d'Autriche arbitre le litige entre le Grand Bailli et le seigneur Pierre de Réguisheim.

- Lorsque les Habsbourg sont dessaisis du Grand Baillage d'Alsace au bénéfice des Palatins, il demeure toujours à Ensisheim un bailli habsbourgeois chargé de gérer les biens familiaux.

- En 1504, la guerre de succession entre l'empereur et l'électeur palatin du Rhin entraîne le retour provisoire du Grand Baillage d'Alsace à la maison des Habsbourg: à cette occasion, l'empereur Maximilien 1er séjourne temporairement à Ensisheim.

- C'est dans cette ville que la maison des Habsbourg fait bâtir, de 1533 à 1547, un édifice destiné à abriter les services de la 'régence autrichienne': ce bâtiment de l'Hôtel de ville, typique de l'architecture bourgeoise de la Renaissance, témoigne de la richesse du landgraviat.
- C'est enfin à Ensisheim que l'archiduc Ferdinand décide d'installer un atelier monétaire: ouvert en 1584, il est transféré, en 1632, à Brisach, à la suite de l'invasion suédoise, puis définitivement fermé.

L'atelier a principalement frappé des thalers et des doubles thalers: 98 % de la fabrication totale, selon M. l'abbé Hanauer. L'abondance et la grande variété des coins recensés dans une aussi petite souveraineté et au cours d'une période aussi brève (48 ans) s'expliquent, d'une part, par l'augmentation de la production d'argent dans les mines d'Alsace et de Bohême et l'apport, sans précédent, de métaux précieux en provenance du Nouveau Monde; et, d'autre part, par le mode de fabrication usité à Ensisheim, procédé décrit par Engel et Lehr: *les pièces reçoivent leurs empreintes au laminoir, au moyen de deux rouleaux: l'un pour la face, l'autre pour le revers, portant chacun à leur périphérie la gravure en creux de cinq thalers.*

Les cinq pièces d'un même rouleau sont, presque toujours, identiques en ce qui concerne la légende, la ponctuation, le type et les ornements. Toutefois, les mêmes lettres ou objets n'occupent pas toujours la même place: c'est ainsi que la pointe du sceptre que l'archiduc tient sur l'épaule est plus rapprochée d'une lettre que d'une autre; ou bien, qu'un ornement empiète sur la bande circulaire. À chaque rouleau d'avvers correspond un rouleau de revers. Or, en cours de fabrication, il arrive qu'un rouleau détérioré soit remplacé par un rouleau d'une autre paire en meilleur état; on trouve alors certains rouleaux d'avvers associés à deux, trois, voire cinq rouleaux de revers différents. S'il est admis que sous le règne de l'archiduc Ferdinand une douzaine de rouleaux ont été gravés et qu'une quantité bien plus importante l'a été sous les règnes de Rodolphe II et de Léopold V, on comprend que le nombre de variétés soit finalement considérable.

Dix-huit ans après la parution de l'ouvrage d'Engel et Lehr, *Numismatique d'Alsace*, Lehr fait état de ses travaux, d'où il ressort que le nombre de thalers différents fabriqués à Ensisheim de 1584 à 1632 s'élève à plus de 800. On ignore le nombre de thalers produits; Lehr souligne qu'il n'existe aucun thaler d'Ensisheim particulièrement rare et que seul le degré de conservation est l'élément à considérer dans l'estimation du prix. Toutefois, l'exploitation de l'analyse de plus de cinq cents pièces et compte-tenu du nombre de groupes et sous-groupes reconnus, les thalers frappés à l'effigie de l'empereur Ferdinand II et de l'archiduc Maximilien sont peu fréquents sur le marché ainsi que dans les collections.

Toutes les espèces monétaires issues de l'atelier d'Ensisheim ont approximativement le même poids et le même module: 28 grammes et 40 mm. pour les thalers. Les rares différences relevées étant attribuées à l'état de conservation des pièces, on n'observe donc pas les soubressauts enregistrés dans les monnayages de plus longue durée, au cours de périodes de guerre ou de détresse financière. Les doubles thalers ont été fabriqués au marteau; leur

poids est d'environ 57 grammes pour un module de 47 mm. Leur nombre est bien plus limité que celui des thalers. Quant aux monnaies divisionnaires, demi-thaler et quart de thaler, elles sont rares du fait d'une frappe restreinte.

Frappés simultanément par les mêmes princes, les thalers alsaciens se distinguent des thalers tyroliens par les titres de landgrave d'Alsace et de comte de Ferrette qui figurent dans la légende, et par l'écusson de la Haute-Alsace, placé au revers, soit dans le grand écu, soit à son côté, souvent accompagné de l'écusson de Ferrette. Les armes d'Alsace, plus précisément à l'époque celles du landgraviat de Haute-Alsace, portent: « de gueules à la bande d'or, accompagnée de six couronnes du même ». Celles de Ferrette: « de gueules à deux poissons d'or adossés ».

C'est sous le règne de Rodolphe II qu'apparaissent les thalers datés, à partir de 1603. Toujours gravé à l'avant, le millésime est placé soit sous le buste, et de grosseur variée (1603, 1605, 1606); soit derrière le cou (1607); soit devant le buste (1608, 1611, 1612, 1613); soit sous le buste (1609 et 1610). S'il n'existe pas de thaler au millésime 1604, on trouve curieusement des thalers de Rodolphe II datés de 1613, alors que l'empereur est décédé en 1612. Les frappes différentes nous feront découvrir des particularités multiples qui se singularisent par la place du millésime lorsqu'il existe, les abréviations des titres, la ponctuation, la présence ou l'absence de la Toison d'or, la forme et la composition des écussons, la forme des croix ainsi que la nature des vêtements et coiffes des souverains.

Monnaies à l'effigie
des souverains autrichiens

L'atelier d'Ensisheim frappe monnaie à l'effigie des empereurs Rodolphe II et Ferdinand II, mais également à celle de trois archiducs: Ferdinand, frère de Maximilien II, souverain du Tyrol et de Haute-Alsace; Maximilien, frère de Rodolphe II et de Mathias, grand maître de l'ordre teutonique; Léopold V, frère de Ferdinand II, évêque de Strasbourg avant d'être promu souverain du Tyrol et de la Haute-Alsace.

Ferdinand, archiduc
(1529-1595)

Frère cadet de l'empereur Maximilien II, l'archiduc est souverain du Tyrol et de la Haute-Alsace de 1564 à 1595. Il épouse morganatiquement Philippine Welser, fille de riches banquiers qui, en ce milieu du XVI^e siècle, envoient leurs vaisseaux jusqu'au Nouveau Monde et ramènent des cargaisons de métaux: de l'or et de l'argent.

D'après la physionomie attribuée au prince, les monnaies de l'archiduc Ferdinand se distinguent en deux catégories:

- sur le premier type, l'archiduc montre un visage d'homme mûr, porte la barbe taillée en pointe et se tient droit;
- sur le second, son visage est celui d'un vieillard, la barbe taillée en rond; son dos est courbé.

Hormis les abréviations variables, les légendes sont ainsi conçues:
- au droit, FERDINANDVS Dei Gratia ARCHIDVX AVSTRIÆ;
- au revers, DVX BVRGundiae LANDGrauius ALSAtiae COMes FERretae (ou PHIRtae).

L'avvers représente le buste de l'archiduc à mi-corps, regardant à droite, couvert d'une armure complète, moins le casque, coiffé du bonnet archiducal, la main droite tenant un sceptre appuyé sur l'épaule, et la gauche, la poignée de l'épée. Au revers se trouve un grand écusson espagnol écartelé de Hongrie, de Bohême, de Castille-Léon, d'Autriche-Bourgogne et, sur le tout, de Haute-Alsace. Le grand écusson, entouré du collier de la Toison d'or, est timbré d'une couronne dont la forme varie, et accosté de deux petits écussons: Habsbourg et Ferrette.

Près de 200 thalers différents ont été répertoriés. Les variétés portent sur:

- le dessin de la cuirasse: à bandes verticales ornées d'arabesques; à bandes horizontales, avec un nombre de bandes variable; des bandes ornées de médaillons; d'autres de rosaces; enfin des cuirasses unies;
- le sceptre terminé soit par une fleur de lys au pied coupé, soit une sorte de bouchon de carafe émergeant d'une tulipe; ou encore un petit panache; deux ou trois boules superposées ou une fleur de lys surmontée d'une boule.

Les légendes comportent des ponctuations diverses: DVX BVR; DV.X BV; DVX B.V etc. Le comté de Ferrette est mentionné sous les formes: COM FER; COM FERD, COM PHIR ou PHIRT.

Il n'existe pas de monnaie datée de l'archiduc Ferdinand. À sa mort, aucun fils n'est apte à lui succéder et un conflit familial conduit à un interrègne de 1595 à 1602. Durant cette période, l'atelier d'Ensisheim continue à battre monnaie à l'effigie de l'archiduc décédé; l'abondance des thalers portant son nom s'en trouve justifiée. La transaction de Prague du 5 février 1602 reconnaît Rodolphe II comme souverain officiel et légal; dès lors, la monnaie est frappée à son effigie.

Rodolphe II empereur
(1552-1612)

Il n'est pas le souverain énergique dont le pays a besoin. Élevé à la cour de Philippe II d'Espagne, il en garde la raideur, la passion de l'autorité et le fanatisme. Mal à l'aise au contact de son peuple, il affiche le tempérament mélancolique de l'exclu. Alors que les Turcs menacent l'Occident, il s'enferme dans son palais entouré d'astronomes, dont le célèbre Jean Kepler, de chimistes et de mathématiciens. Vers la fin, il est atteint de véritables crises de folie et décède en 1612.

En 1602, la transaction de Prague admet que l'empereur est le représentant incontesté des domaines du Tyrol et de la Haute-Alsace; cependant, l'archiduc Maximilien, grand maître de l'ordre teutonique, est nommé gouverneur de ces provinces. La situation légale issue de cette transaction de Prague est reflétée par la légende alambiquée inscrites sur les thalers et doubles thalers à l'effigie de l'empereur Rodolphe II:

- au droit, RVDOLPHVS II Dei Gratia ROManorum IMPerator SEMper AVGustus GERmaniae HVNgariae BOHemiae REX;
- au revers, NECNON ARCHIDVCES AVStriae Duces BVRgundiae LANDGrauii ALSatia COMites FERretae.

L'avvers représente l'empereur en buste, regardant à droite, portant une couronne de lauriers, une large fraise godronnée, la cuirasse, un manteau plus ou moins ample agrafé sur l'épaule droite, et le collier de la Toison d'or.

Au revers se trouve un grand écusson espagnol de seize quartiers, timbré du bonnet archiducal ou de la couronne de forme variable et entouré du collier de la Toison d'or. Les quartiers sont: de Hongrie, Tyrol, Haute-Alsace, Bohême, Styrie, Bourgogne, Autriche, Castille, Carinthie, Carniole, Habsbourg, Gorice, Burgau, Souabe, Wurtemberg et Ferrette.

Tous les doubles thalers à l'effigie de Rodolphe II sont millésimés: 1603-1604 et 1609. Les thalers simples de 1602 ne portent pas le millésime, contrairement aux frappes ultérieures de 1603 à 1612, sauf en 1604, car il n'existe pas de thaler de cette année. On trouve des pièces d'une frappe posthume, en 1613; ces thalers ont été fabriqués à l'aide d'un rouleau d'avers de 1610 dont on a assez grossièrement modifié le "0" du millésime en "3". Les variétés de thaler de Rodolphe II sont tout aussi nombreuses que celles de l'archiduc Ferdinand, soit près de deux cents répertoriées. Parmi ces spécificités, l'une d'entre elles mérite d'être signalée: dans les lettres "O" de la légende de certains thalers, on découvre P et B en toutes petites initiales; ce sont vraisemblablement celles de Pierre Balde, directeur de la Monnaie d'Ensisheim de 1601 à 1620.

Maximilien archiduc
(1558-1618)

Gouverneur depuis 1602, il succède à Rodolphe II en qualité de souverain effectif du Tyrol et des provinces dites de Vorlande, dont la Haute-

Alsace. Célibataire par état, grand maître de l'ordre teutonique, il fait battre monnaie au Tyrol et à Ensisheim, en particulier des thalers et des doubles thalers. Toutes les pièces sont du même type:

- à l'avers, le buste de l'archiduc regardant à droite, vêtu d'un pourpoint brodé, avec la fraise et la croix de l'ordre teutonique et enveloppé d'un manteau, le tout dans un filet perlé;

- au revers, un grand écusson "écartelé par la croix de sable de l'ordre teutonique, chargée des insignes de la grande maîtrise, c'est-à-dire d'une croix d'or fleurdéliée et, en cœur, d'un écu ovale du même à l'aigle éployée de sable". Les quatre quartiers sont de Hongrie, Bohême, Autriche-Bourgogne et Tyrol-Habsbourg. Deux petits écussons qui, à partir de 1615, ont la forme espagnole et sont timbrés d'un bonnet archiducal: d'Alsace à dextre, et de Ferrette à senestre. Les légendes sont abrégées de façon différente selon les coins. On lit:

- à l'avers, MAXIMILIANVS Dei Gratia ARCHidux AVStriae DVX BVRgundiae STIRiae CARINTiae;

- au revers, ET CARNiolae MAGisterii PRVSSiae ADMINistrator LANDgravius ALSatiae COMes FERretae (ou PHIRretae).

Les doubles thalers portent les millésimes 1614 et 1617. Ceux de 1617 semblent avoir été fabriqués à l'aide de coins de 1614 dont on aurait transformé le 4 en 7. Les thalers simples sont datés de 1614 à 1619, bien que le décès de Maximilien ait eu lieu en 1618. On connaît environ 80 thalers différents de Maximilien. Les particularités tiennent toujours à des modifications de ponctuation dans les légendes, la forme des écussons, le nombre de perles de la couronne, la place du millésime ou la forme du manteau.

Maximilien meurt le 2 novembre 1618. Dans les années qui suivent, on

fabrique pendant quelque temps la monnaie soit à l'effigie de l'empereur Ferdinand II, soit à celle de son frère Léopold.

Ferdinand II empereur
(1578-1637)

Élevé par les jésuites, il contribue à relever par son action énergique le niveau de la foi catholique. Élu et couronné roi de Hongrie en 1617, puis de Bohême en 1618, il est sacré et couronné roi des Romains en 1619 et porte le titre d'empereur élu des Romains. Vainqueur de la première période de la guerre de Trente Ans - dite phase bohémienne et palatine -, puis de la seconde période - dite danoise -, il rétablit l'Église catholique en Bohême et dans tous les états de l'Allemagne du nord. Les thalers à son effigie présentent - à l'avvers, le buste de l'empereur lauréat, regardant à droite, portant un pourpoint brodé, avec le collier de la Toison d'or; une très large fraise godronnée et un manteau agrafé sur l'épaule, le tout dans un filet perlé; - au revers, un écusson espagnol à seize quartiers, identique à celui qui figure sur les thalers analogues de Rodolphe II.

Les légendes sont ainsi formulées:

- à l'avvers, FERDINANDVS II Dei Gratia ROMANORUM IMPERATOR SEMPER AVGVSTVS GERMANIAE HVNGARIAE BOHEMIAE REX;

- au revers, NECNON ARCHIDVCES AVSTRIAE DVCES BVRGUNDIAE LANDGRAVII ALSATIAE COMITES TIROLIS.

La mention 'comte de Ferrette' a disparu dans la légende, mais les armes du comté figurent dans l'écusson.

Il n'existe pas d'autres pièces que les thalers, tous datés de 1621, 1622 et 1623. Comme pour les autres frappes, on note des particularités dans les gravures. Toutefois, on ne recense que 35 thalers de facture différente, compte-tenu de la courte période de frappe.

Léopold V archiduc
(1586-1632)

Frère de l'empereur Ferdinand II, gouverneur général du Tyrol et de l'Alsace à la suite du décès de l'archiduc Maximilien, Léopold obtient un droit d'administration viagère sur différents territoires, dont l'Alsace. Toutefois, ce n'est qu'en 1631 qu'il accède aux droits effectifs de souveraineté. En 1619, l'archiduc Léopold est évêque de Strasbourg et de Passau, administrateur des abbayes de Murbach et de Lure. En 1625, il quitte les ordres, renonce à ses évêchés et abbayes et épouse Claudia, fille de Ferdinand 1er de Médicis. Les modifications de situation dans la vie de Léopold et dans le contexte alsacien se reflètent tant dans la légende de ses monnaies que dans sa tenue vestimentaire:

- En 1619, on ne connaît pas de monnaie à son effigie.

- En 1620, il est administrateur; on trouve la légende: LEOPOLDVS Dei Gratia ET ARCHIDVCES AVSTRIAE DVCES BVRGUNDIAE ET STIRIAE CARINTIAE CARNIOLAE LANGRAVII ALSATIAE.

- À partir de 1621, il est gouverneur en titre et s'intitule: LEOPOLDVS Dei Gratia ARCHIDVX AVSTRIAE DVX BVRGUNDIAE ET cætera SACRAE CAESARAE MAJESTATIS ET RELIQUORUM ARCHIDUCUM GVBERNATOR PLENVS ET COMES TIROLIS LANDGRAVIUS ALSATIAE.

- En 1626, il devient comte souverain du Tyrol; ses monnaies portent la mention: LEOPOLDVS Dei Gratia ARCHIDVX AVSTRIAE DVX BVRGVNDIAE COMES TIROLIS, sans allusion à la province d'Alsace, dont les armes figurent pourtant au revers.

- En 1627, l'omission est réparée et on note: SACrae CAESareae MAJestatis ANTERiorum PROVINCIarum PLENus GVBernator.

- Cette formule subsiste jusqu'en 1631 où, devenu souverain de ces territoires, il s'intitule: DVX BVRGundiae LANDgravius ALSatiae COMes FERretae.

Les thalers de Léopold sont toujours datés; les doubles thalers rarement. Il existe près de 260 thalers différents de ce souverain. Engel et Lehr distinguent quatre périodes caractérisées par le texte de la légende, analysé précédemment; par la gravure de l'habit de l'archiduc et par les armoiries:

- première période (1620). À l'avant, l'archiduc en buste, regardant à droite, revêtu d'un camail, le tout dans un filet le plus souvent perlé. Au revers, un écusson espagnol, timbré d'un bonnet cerclé d'une vieille couronne royale et écartelé de Hongrie, Bohême, Autriche-Bourgogne, Tyrol-Habsbourg; en pointe Ferrette; sur le tout Haute-Alsace. À dextre, les armes de l'évêché de Strasbourg; à senestre, celles de l'évêché de Passau; les unes et les autres timbrées d'une mitre. En exergue, deux petits écussons, Murbach et Lure, timbrés d'une mitre abbatiale sur deux crosses passées en sautoirs.

- Deuxième période (1621-1625). Léopold porte toujours le costume ecclésiastique, mais les écussons des évêchés de Strasbourg et Passau, ainsi que ceux des abbayes de Murbach et Lure, ne figurent plus sur le revers.

- Troisième période (1626-1630). À partir de 1626, toutes ses monnaies alsaciennes représentent Léopold cuirassé, coiffé de la couronne archiducal, le sceptre à la main droite et la main gauche appuyée sur la poignée de l'épée. L'écusson espagnol, qui figure au revers, timbré d'un bonnet losangé ceint de la couronne royale, est en 1626 identique au précédent. Dès l'année suivante et jusqu'en 1630, il diffère: écartelé de Hongrie, Bohême, Autriche moderne-Bourgogne, Tyrol-Gorice, une pointe entée d'Autriche ancienne, sur le tout de Haute-Alsace.

- Quatrième période (1631-1632). L'avant n'est pas modifié. Au revers, l'écusson est transformé, entouré du collier de la Toison d'or et de deux petits écussons: Habsbourg à dextre, Ferrette à senestre.

Il serait fastidieux de décrire les multiples particularités de frappe de ce souverain: il s'agit, comme pour ses prédécesseurs, de la position du millésime, de la grosseur des perles du filet, de la forme des écussons, des dessins de la cuirasse, de la grosseur variable de la tête de l'archiduc, de la longueur du sceptre, et, bien entendu, des variations d'abréviation et de ponctuation des légendes.

Dernier des Habsbourg ayant frappé monnaie à Ensisheim, Léopold meurt le 13 septembre 1632. Il laisse pour héritier son jeune fils Ferdinand-Charles, rapidement dépossédé de ses domaines alsaciens par l'invasion des armées suédoises. La guerre de Trente Ans tourne au désavantage des Habsbourg. Peu après, l'atelier d'Ensisheim, transféré à Brisach, est définitivement fermé.

Docteur Charles Comibert

Archiduc Ferdinand
thaler (âge mur)



Rodolphe II empereur
thaler 1612



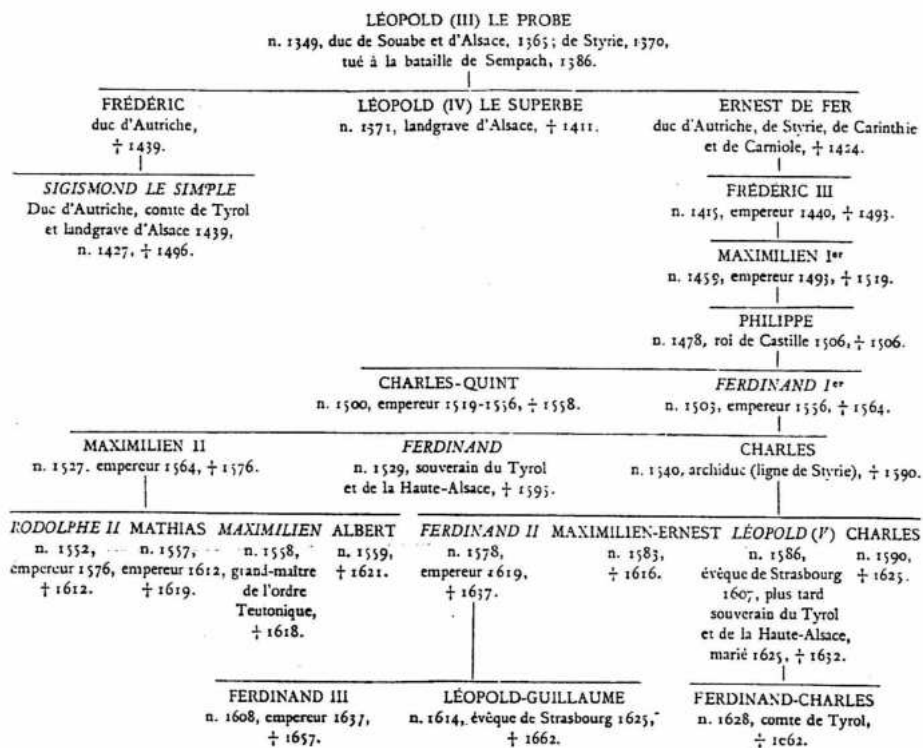
Ferdinand II empereur
thaler 1621



Léopold V archiduc
thaler 1625



Tableau généalogique
de la maison de Habsbourg-Autriche
(d'après E. Lehr)



**Un projet d'arrêt du Parlement de Provence
concernant les espèces d'argent de Monaco**
(s. d., vers 1665)

Grâce à la publication récente de documents d'archives jusqu'alors inédits, on sait maintenant avec certitude pour quelles raisons le prince Honoré II fit frapper des écus d'argent à partir de 1648. Ces monnaies lui servaient à racheter des créances grevant des terres, situées principalement en Dauphiné et en Provence, que le roi lui avait données en exécution de l'article IX du traité de Péronne (1641). Les créanciers, et plus généralement tous les sujets du roi, étaient tenus d'accepter en paiement les écus monégasques en vertu d'un privilège de libre circulation accordé par le roi le 16 octobre 1643.¹

Si les choses se passèrent relativement bien en Dauphiné où les écus monégasques furent reçus au même cours que les écus français, il n'en fut pas de même en Provence. Certains commerçants et particuliers en effet ne voulaient des écus monégasques qu'à un prix moins élevé. En 1652, Honoré II fut obligé de faire renouveler son privilège par le roi, en suite de quoi le Parlement d'Aix prit des mesures à l'encontre des récalcitrants.²

Douze ans plus tard, Louis Ier, qui avait succédé à son grand-père en 1662, accorda le 9 août 1664 la ferme de sa Monnaie au parisien Robert Boré.³ Ce dernier était autorisé à faire frapper des écus, avec leurs divisions, alors que son prédécesseur Toussaint de Glandèves (1660-1664) s'était contenté de ne faire frapper pratiquement que des pièces de 5 sols destinées à circuler au Levant.⁴ Afin d'éviter la résurgence de désagréments à l'occasion de la mise en circulation en Provence des écus ainsi frappés à nouveau, un projet d'arrêt garantissant la libre circulation en France des espèces d'argent monégasques fut rédigé à l'intention du Parlement de Provence. Ce texte inédit se trouve aux Archives du Palais princier de Monaco (A.P.M., série A. 44). Comme l'indique une courte fiche d'accompagnement, l'arrêt envisagé ne fut pas rendu, mais le projet fut conservé dans les archives monégasques afin de pouvoir être éventuellement utilisé en cas de besoin.

Voici le texte de cet arrêt, précédé d'un résumé en italien:

Sur ce que le procureur général du Roy a représenté que bien que par le traité faict à Péronne entre Sa Majesté et le Seigneur Prince de Monaco le [blanc] 1642, deuement vérifié et enregistré en cette Cour, entre autres articles il soit porté que les espèces que ledit Seigneur Prince de Monaco fera fabriquer dans ses estats et à ses coing et armes auront libre cours en France pourveu qu'elles soient du mesme tiltre, poids et aloy que celles de Sa Majesté, en exécution duquel traité les escus et demy escus que ledit Seigneur Prince a fait fabriquer ont tousjours eu libre cours, néantmoins il est venu à sa notice que depuis quelque temps divers particuliers, négociants et marchands refusent de prendre lesdites espèces dans le comerce bien qu'elles se treuvent au mesme tiltre et poids que celles de Sa Majesté, sous prétexte qu'il y a eü quelques abus en la fabriquation de quelqu'unes desdites espèces, lesquelles présupposent avoir quelque altération pour le poids et pour le tiltre. Et parce que cette difficulté à l'exposition cause beaucoup de troubles au comerce et qu'il est raisonnable qu'en conséquence dudit traicté les espèces au coing et armes dudit Seigneur Prince qui se treuveront du mesme poids, aloy et tiltre que celles de France ayent libre cours dans l'estat, requirs qu'inhibitions et deffances

soint faits à toutes personnes de quelle qualité et conditions qu'elles soient de refuser lesdites espèces de ladite qualité, et néanmoins qu'il sera fait recherche des espèces qu'on présuppose estre altérées au poids et titre, pour en estre de suite informé contre ces coupables ainsin que de raison.

La Cour, pourvoyant sur ladite réquisition, a ordonné et ordonne que, conformément au traité fait entre Sa Majesté et ledit Seigneur Prince de Monaco du [blanc] 1642, les espèces qui seront fabriquées à ladite Principauté de Monaco au coing et armes dudit Seigneur Prince estants du mesme poids, titre et aloy que celles de Sa Majesté, auront libre cours dans cette Province et ailleurs. Fait inhibitions et deffances à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de les refuser dans les payements à peine de trois mil livres d'amande et autre arbitraire, et néanmoins ordonne qu'il sera informé par &c... des contreventions, malversations et abus qui peuvent avoir esté commis en la fabrication, poids et titre du quelqu'uns desdites espèces.

On remarquera que le rédacteur de ce projet d'arrêt méconnaît les conditions d'émission des monnaies monégasques à partir du traité de Péronne puisqu'il invoque ce dernier pour justifier la libre circulation en France de ces monnaies, alors qu'elle résulte de l'arrêt du Conseil d'État du 16 octobre 1643 dont il ignore apparemment l'existence. Les malversations affectant les monnaies monégasques auxquelles il fait allusion sont soit celles de l'année 1653 qui amenèrent le prince Honoré II à ne pas renouveler le bail du fermier Antoine Montrozat, soit, plus vraisemblablement, celles plus récentes des années 1660 que Louis Ier évoque dans une correspondance inédite avec le procureur général de la Cour des Monnaies de France, François Du Duit. Dans une lettre du 6 décembre 1664 (A.P.M., A.44), le prince de Monaco fait état d'insuffisances de poids et de titre de certaines de ses pièces de 5 sols et affirme qu'il n'en est pas responsable.⁵

Le rédacteur du projet d'arrêt ci-dessus assortit en outre son texte de commentaires très éclairants sur l'état d'esprit de l'époque. Voici ces commentaires:

Si on a des espèces altérées de six où sept grains et au poids aussi, il en faut envoyer autrement: il est inutile de faire mention dans l'arrêt desdites espèces altérées parce que cela n'est qu'à donner de l'ombrage, et il faut copie du traité de Péronne; il est vray qu'on en pourra recouvrir aux archifs.

Il est inutile de parler d'altération des escus blancs s'il n'y a que trois grains, car cela n'est sujet qu'à une amende, et ce seroit à faire lever [levée avant correction] de bouclier sans avoir de quoy prouver et véritablement, si on en avet, cela tiendrait ces Messieurs en cervelle.

Que si Vostre Altesse ne veut pas qu'on parle d'altération, il faut seulement qu'il parle de l'exposition et fasse deffance de les refuser, car, de toute façon, ils n'ont rien à dire et cet arrest autorize toujours votre Monoye.

L'arrest sera en bonne et deüe forme et on en remettra un extrait en parchemin avec le seau.

Et faudra distribuer une somme de cent pistoles qui serviront encores à gratifier de personnes qui sont dans les intherests de Vostre Altesse, soit pour éluder les préthensions de ces Messieurs que pour servir dans le besoing. Car dans ce Parlement il y a bien de choses où on a besoing d'apuy, surtout pour les autres Monoyes pour le Levant.

Il faudra paier quelque somme pour ces expéditions et cet arrest se trouvera au registre du mois de juillet, et sera donné au nom de Messieurs les gens du Roy, ce qui sera bien meilleur, Vostre Altesse ne paroissant point.

J'offre de fournir ce qu'il faudra pourveu que j'aye un mandat de Vostre Altesse payable dans six mois, si elle veut, et comme il faut faire de menus frais pour ces petites expéditions, Vostre Altesse devroit y metre quinze cents livres et on teroit ces choses un peu largement.

Vostre Altesse verra le mémoire et me le renvoyera s'il luy plaît, car ce n'est pas un papier à laisser, et elle prendra bien ses mesures afin que je ne m'engagasse à de despances qui

tombassent sur moy. J'atends aũ Responce ce mémoire et la résolution de Vostre Altesse.

L'on a trouvé la minute de l'arrest très bien, mais l'on croyt qu'à présent l'on peut différer d'en demander l'expédition à cause qu'on ne faict nulle difficulté en Provence, non plus que dans le Lionnois ny dans le Languedoc de recevoir les espèces de Monaco. C'est pourquoy l'on est d'advís de ne point parler de cette affaire sans une nécessité; si l'occasion s'en présentera, on ne manquera pas de se prévaloir de la bonne volonté et des soins de M. L'Heraud qui est prié d'avoir tousjours les mesmes sentimens pour le service de S.A. C'est de quoy elle luy aura toute la reconnaissance qu'il en doit attendre.

Le rédacteur de ces commentaires et du projet d'arrêt qui les précède n'a pas encore pu être identifié. Il s'agit néanmoins d'un familier du prince Louis 1er, soit un secrétaire, soit peut-être même le chevalier de Bressan qui défendait ses intérêts en France. Ce rédacteur est très au courant des pratiques du Parlement de Provence et du coût de l'opération projetée. 1500 livres n'est pas une petite somme, c'est pratiquement 10% de la redevance annuelle due par Boré pour l'exploitation de son bail. Il faut donc considérer que l'enjeu en valait la peine.

Le texte n'est pas daté. Mais son écriture est identique à celle de la lettre adressée à Du Duit dont nous avons parlé plus haut. En outre, le bail fait à Boré autorise la fabrication des pièces de 5 sols pour le Levant qui débute en 1665. Enfin, on connaît des demi-écus de 30 sols et des pièces de 15 sols à ce millésime, les premiers écus de 60 sols n'étant apparemment frappés qu'à partir de 1666. Il se peut qu'on ait d'abord frappé dans la Monnaie de Monaco des demi-écus afin d'éprouver la réaction du public à leur égard et que, celle-ci n'étant pas défavorable, la fabrication des écus ait suivi peu après. Ainsi s'expliquerait le décalage de millésime entre les demi-écus et les écus.

Pour ces diverses raisons, nous pensons que ce texte a été rédigé à la fin de 1664 ou au début de 1665. Son contenu est cohérent avec celui de deux lettres de Louis 1er au procureur général Du Duit adressées le 8 août et le 25 septembre 1664. Dans ces lettres, le Prince de Monaco évoque l'éventualité d'une nouvelle déclaration royale, préparée par Du Duit, réaffirmant solennellement le principe de libre circulation des monnaies monégasques en France. Ainsi, au moment de l'octroi du bail à Boré, Louis 1er eut peur d'un rejet de ses monnaies, analogue à celui qui se produisit en 1652. Il s'en ouvrit à Du Duit dans une série de correspondances adressées du 29 mai au 6 décembre 1664 et, après avoir envisagé de solliciter une nouvelle déclaration royale, il se limita, sans doute sur les conseils de Du Duit, à faire préparer un projet d'arrêt destiné au Parlement de Provence. La circulation des nouvelles espèces monégasques ne suscitant pas de difficultés en Provence ni dans les contrées voisines, ce projet d'arrêt ne fut pas utilisé et resta en réserve.

De fait, jusqu'en 1679, les écus et autres espèces d'argent monégasques circulèrent en France au même cours que les espèces françaises correspondantes. À cette date, une déclaration du 28 mars ordonna le décri de toutes les espèces étrangères et les écus monégasques furent alors décotés par rapport aux écus français, ce qui obligea le prince Louis 1er à protester.⁶

De 1666 à 1678 furent frappés des écus d'argent à l'effigie de Louis 1er, laquelle s'inspire de celle de Louis XIV telle qu'on la retrouve sur les écus au buste dit 'juvénile'. Parmi ces écus monégasques répandus principalement en

Provence, Dauphiné, Lyonnais et Languedoc, un magnifique exemplaire, au millésime 1668, a récemment été retrouvé en Languedoc (fig. 1). Il montre le prince de Monaco portant une fine moustache, vêtu d'une cuirasse de l'époque recouverte d'une draperie et rehaussée d'une cravate ou jabot. Ces attributs, que l'on retrouve sur des jetons contemporains au nom de Louis XIV, n'apparaîtront sur les monnaies de ce dernier qu'en 1672-1673 à l'occasion d'un changement d'effigie.

Christian CHARLET
ancien président de la Société d'Études
Numismatiques et Archéologiques (S.E.N.A.)

Notes

1. Voir à ce sujet nos articles publiés dans les *Cahiers numismatiques* depuis juin 1991: "Les premières monnaies des princes de Monaco: origine et signification" et "Le renouvellement du privilège du prince de Monaco en 1652 et ses suites".

2. Voir notre article "La circulation des monnaies monégasques en Dauphiné et en Provence à l'époque de la Fronde", *Cahiers numismatiques* n°115 (juin 1993).

3. Le texte de ce bail a été publié par Girolamo Rossi, *Monete dei Grimaldi principi di Monaco*, tome 2, Oneglia 1885, p. 71 et suiv.

4. Nous avons retrouvé un texte d'archives inédit (à paraître) indiquant que R. Boré succéda à Toussaint de Glandèves à la direction de la Monnaie de Monaco.

5. Pour les fraudes de 1653, cf. nos articles précités ainsi que notre communication à la Société Française de Numismatique: "Un faux écu monégasque au millésime 1653" (*BSFN* avril 1993). Pour celles des années 1660, nous publierons ultérieurement cette lettre, ainsi que les autres citées plus loin, de Louis 1^{er} à Du Duit.

6. Les problèmes posés par l'application de cette déclaration feront l'objet d'un article approprié dans un prochain numéro des *Cahiers numismatiques*.

fig. 1 (coll. J.-L. C.)



Table des matières

Le mot du Président, Michel GOURILLON	p. 3
Le mot du responsable des <i>Annales</i> , Jean-Louis CHARLET	p. 4
Justinien II et les usurpateurs (685-717) par Paul DELORME	p. 5-21
Planches 1 à 5	p. 17-21
Les collections numismatiques du musée départemental de Gap par Jean-Louis CHARLET	p. 22
Les monnaies figuratives de l'Islam médiéval par le docteur Henri ARROYO	p. 23-32
Tables 1 et 2	p. 31-32
Les thalers de la Haute-Alsace. L'atelier monétaire d'Ensisheim par le docteur Charles CORNIBERT	p. 33-43
Tableau généalogique de la maison de Habsbourg-Autriche	p. 43
Un projet d'arrêt du Parlement de Provence concernant les espèces d'argent de Monaco par Christian CHARLET	p. 44-47
Table des matières	p. 48